Nations Unies
ASSEMBLEE GENERALE
NEUVIEME SESSION
Documents officiels

492e
SEANCE PLENIERE
Mercredi 6 octobre 1954, à 15 heures
New-York

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:
Discussion générale (*fin*) 229
Discours de M. Menon (Inde) et de M. Serrano (Philippines)
Point 14 de l'ordre du jour:
Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité 247
Point 15 de l'ordre du jour:
Election de six membres du Conseil économique et social 248
Point 8 de l'ordre du jour:
Adoption de l'ordre du jour (*suite*) 248
Troisième rapport du Bureau

Président: **M. Eelco N. VAN KLEFFENS (Pays-Bas).**

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*fin*)

DISCOURS DE M. MENON (INDE) ET DE M. SERRANO (PHILIPPINES)

1. M. MENON (Inde) (*traduit de l'anglais*): Je suis très heureux de me joindre aux éminents représentants de cinquante-neuf autres pays qui ont adressé avant moi au Président leurs félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Ma délégation, d'ailleurs, se trouve dans une situation privilégiée en ce sens qu'il ne s'agit plus pour elle de conjecturer, car la discussion générale touche à sa fin et nous avons eu l'occasion d'apprécier les qualités de l'homme qui va présider à nos débats cette année. Je vous adresse, Monsieur le Président, les meilleurs vœux de ma délégation et je vous souhaite le plus grand succès dans vos travaux. Nous espérons que, lorsque viendra la fin de cette dixième année d'Assemblée, nous pourrons dire que, sous votre présidence, nous avons traversé avec succès une année pleine d'inquiétude, mais aussi d'espoir, plus encore peut-être que lorsque les circonstances étaient moins favorables qu'aujourd'hui.

2. Cela dit, je vous demande encore d'avoir l'indulgence, Monsieur le Président, de me permettre, en quelques mots venus du fond de mon cœur et qui reflètent les sentiments de tous mes collègues, de souhaiter à celle qui vous a précédé à la présidence bonne chance dans les fonctions chargées de responsabilité qu'elle sera bientôt appelée à assumer. Comme vous n'êtes pas sans le savoir, elle va être la représentante du Gouvernement de l'Inde dans notre très importante Mission au Royaume-Uni et aussi ambassadrice de l'Inde en Irlande. Le dirai-je? J'ai quelque expérience de ces pays et de ces fonctions et, tout en lui souhaitant plein succès, je n'envie pas sa situation. Cette mission est surchargée de travail, aux prises avec bien des problèmes difficiles, de sorte qu'il s'agit d'une charge plus écrasante que la présidence de l'Assemblée générale. De toute façon, en ce qui me concerne, je dirai qu'à une époque comme celle-ci, où une entente plus mûre et plus étroite entre nos deux pays peut si largement contribuer à la paix et à la conciliation, nul poste ne me paraît plus indiqué pour elle que le Royaume-Uni.

3. Au cours de la discussion générale qui a lieu au début de chaque session de l'Assemblée, il est d'usage de faire une déclaration de politique générale, de faire la revue du passé, de parler du présent et de penser à l'avenir. Pour ma délégation, le passé n'est pas mort, mais elle ne le confond pas avec le présent. Dans le monde d'aujourd'hui, le passé fait parfois trop lourdement peser sur nous son hypothèque en prenant la forme d'inhibitions et de préjugés qui ont tendance à ralentir notre marche en avant. Le présent, en réalité, n'existe pas: le moment où je parle est déjà loin de moi; par conséquent, tout ce qui compte réellement, dans les affaires de l'Etat, dans celles de l'humanité, dans la conception que l'on peut se faire de la civilisation, c'est l'avenir, cet avenir qui seul est le véritable présent. Aussi l'avenir est-il pour nous, à plus d'un égard, le présent historique.

4. En contemplant le monde sous ce jour, nous trouvons des raisons d'être, à certains égards, quelque peu inquiets et soucieux, et à d'autres, satisfaits. L'Organisation des Nations Unies a dix ans cette année et, comme il est d'usage en pareille occasion, nous examinons la situation mondiale et nous en dressons le bilan. Comme la Charte, en vertu de ses propres dispositions, doit être revisée l'an prochain, ce bilan mérite même le nom de reddition de comptes.

5. Cependant, malgré tous les prophètes de malheur, tous les prêcheurs de désespoir, notre attitude, quand nous rentrons chez nous après une assemblée générale, n'est jamais la même qu'au départ. Non que nous revenions toujours plus mal en point. Nous apprenons beaucoup, et chacun de nous apporte sa contribution. Le problème le plus difficile revêt de nouveaux aspects du fait que nous l'examinons en commun. Par conséquent, même si nous examinons chaque année la même série de problèmes, même si le Secrétaire général inscrit les mêmes questions à notre ordre du jour, les problèmes eux-mêmes ne sont jamais les mêmes; leur fond change. Telle est la dynamique sociale qui régit l'homme et la société, quels que soient le degré de civilisation de l'un ou la structure de l'autre.

6. L'année dernière, prenant la parole à cette tribune au nom de ma délégation [*448ème séance*], j'ai dit que, parmi les problèmes qui se posaient à nous, le plus grave de beaucoup était ce qu'on appelle la tension mondiale, et j'ai indiqué la solution que nous devions rechercher et les objectifs que nous devions viser pour trouver le chemin de la paix. La situation est la même aujourd'hui. Mais il semble que cette année, en ce qui concerne l'atmosphère générale tout au moins, l'Assemblée tout entière estime que nous avons de meilleures chances de nous comprendre, et peut-être de trouver un

terrain d'entente pour résoudre ces problèmes. J'espère qu'elle ne se trompe pas. Je ne prétends nullement qu'il n'y ait pas eu, d'un côté ou de l'autre, voire de tous les côtés, des interventions dont le ton acerbe n'était peut-être pas absolument nécessaire. J'espère ne pas me rendre coupable moi-même de cet errement et, si tel devait être le cas, je demande au Président de vouloir bien me pardonner et considérer que j'ai agi par mégarde.

7. Pour ce qui est des problèmes concrets, la question coréenne reste dans une impasse. En disant cela, je n'apprends rien à l'Assemblée. M. Lloyd a déclaré l'autre jour qu'en ce qui concerne la Corée nous avions l'habitude de ne pas aboutir du premier coup à une solution. Je dirai de même que nous avons l'habitude de parler de l'impasse coréenne; si personne ne parlait de résoudre la question coréenne, le public s'inquiéterait peut-être; néanmoins, bien que la question coréenne reste dans une impasse, la situation à laquelle nous sommes arrivés en Corée est telle qu'en dépit de certains événements il n'y a pas eu de reprise des hostilités. Il n'est donc rien arrivé qui puisse exclure la possibilité de nouvelles négociations ou les rendre très difficiles.

8. Dans le domaine du désarmement, auquel je ne ferai qu'une brève allusion, il semble que nous ayons réalisé des progrès, tant depuis la dernière Assemblée qu'au cours des derniers jours. L'un des événements les plus marquants de ces derniers jours est probablement le fait que, malgré les soupçons tapis dans tous les esprits, malgré la circonspection des individus, qu'ils soient originaires des froides régions boréales ou des tropiques, malgré les motifs qui inspirent telle proposition ou telle autre, on a dans l'ensemble l'impression — et plusieurs représentants ont exprimé cette opinion, notamment le représentant de la France [*487ème séance*] — que la situation actuelle nous offre un terrain d'entente qui, peut-être, nous conduira sur le chemin d'une solution.

9. On peut dire qu'au cours de la dernière session de l'Assemblée, la cause des peuples coloniaux a subi des revers. Les puissances coloniales avaient un plus grand nombre de voix à l'Assemblée et il est certain que, grâce à leur expérience, elles savaient mieux que nous organiser leurs forces; mais les problèmes demeurent les mêmes; ils restent coriaces et rebelles, et il faut s'y attaquer.

10. Je n'ai pas l'intention de reprendre l'un ou l'autre des points de l'ordre du jour; à bien dire, c'est aux commissions qu'il appartient de les étudier; je ne les mentionne que pour évoquer le tableau de la situation actuelle. En ce qui concerne toutes les questions expressément inscrites à l'ordre du jour, je me contenterai donc de l'observation que je viens de faire.

11. Donc, depuis la dernière session, la situation mondiale a fait des progrès, des progrès sensibles; l'un d'entre eux n'a peut-être pas été l'objet de toute l'attention qu'il méritait, encore que le représentant du Royaume-Uni ait dit l'autre jour qu'il représentait un remarquable pas en avant: je veux parler de la Conférence de Berlin. On entend parler de la Conférence de Berlin comme si elle n'avait pas atteint l'objectif qu'elle s'était fixé, ce qui l'aurait amenée à offrir au monde autre chose, en guise de prix de consolation. En premier lieu, ce prix de consolation n'est pas lui-même sans valeur. En second lieu, la principale réalisation à inscrire à l'actif de la Conférence de Berlin, c'est que, depuis 1948, elle est la première qui ait eu pour résultat une plus grande compréhension entre ses participants.

12. Je voudrais rappeler à l'Assemblée qu'au nom de la délégation de l'Inde j'avais déclaré l'an dernier que, de l'avis de mon gouvernement, une réunion des chefs d'Etat des grandes puissances permettrait sans doute de sortir de l'impasse où nous nous trouvions. Il est vrai que cette réunion n'a pas eu lieu, mais les Ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances se sont rencontrés à Berlin; il en est résulté la convocation d'une réunion à laquelle ont participé les cinq grands Etats du monde.

13. Cependant, sans parler des deux Conférences de Genève, on peut espérer, si l'on en croit certains rapports dont je n'ai nulle raison de douter, que l'atmosphère qui a régné à Berlin marque le début d'une ère nouvelle et peut-être le commencement du dégel de la guerre froide. Il y a eu des résultats positifs. Sur l'initiative des Etats-Unis d'Amérique, deux conférences, ou ce qui est devenu en fait deux conférences, ont été organisées et se sont réunies à Genève pour traiter de deux problèmes non européens, bien que la Conférence de Berlin eût été convoquée essentiellement pour examiner des problèmes européens.

14. Hors d'Europe, non seulement en Corée et en Indochine, mais aussi dans d'autres parties du monde, il semble qu'il y ait eu des progrès dans le sens de la conciliation. Les relations anglo-égyptiennes posaient un difficile problème. Bien que cette question ne nous touche pas, en ce sens que nous n'y sommes pas directement intéressés, elle est pour nous, du point de vue politique, un sujet de grave préoccupation; étant donné les liens historiques étroits qui nous attachent à ces deux pays, l'état de leurs relations et les conditions de leur accord intéressent vivement le peuple indien. Nous espérons que ce premier pas vers la solution de différends qui séparent depuis longtemps l'Egypte et le Royaume-Uni sera suivi d'autres mesures de conciliation qui permettront d'élargir la zone de paix.

15. En outre, je crois savoir que le Parlement iranien examinera très prochainement les accords conclus entre le Gouvernement de l'Iran et celui du Royaume-Uni. De même, le Royaume-Uni semble avoir obtenu un autre succès dans cet ordre d'idées, en négociant, au nom des voisins de l'Arabie saoudite, avec le chef de cet Etat; alors que des difficultés étaient à craindre, par exemple un différend territorial, il semble que l'on ait abouti à un accord dans cette partie du monde.

16. J'en arrive maintenant à une question qui revêt pour ma délégation une importance particulière et à l'égard de laquelle nous avons des responsabilités. Il s'agit des problèmes coloniaux et de ceux que posent les Territoires sous tutelle. Sur ce point aussi, on a enregistré des progrès, dont le plus important est le nouveau pas que la Côte-de-l'Or a fait vers son indépendance. Nous nous en félicitons d'autant plus que, du fait de sa propre évolution, notre pays est l'un de ceux qui ont encouragé ces territoires, habités surtout par des populations non européennes, à prendre le chemin de l'autonomie, pour trouver place un jour parmi les Etats souverains. Il semble que la Nigéria ait elle aussi réalisé des progrès.

17. Dans notre propre continent, il se pose un problème de bien moindre importance, problème qui, grâce à la conception neuve adoptée par le chef du Gouvernement français, est bien près d'être résolu. Dans quelques jours, il ne sera peut-être plus question de ce problème mineur, qui a été la cause de beaucoup d'irritation.

18. Dans les Territoires sous tutelle, sur lesquels je reviendrai en détail plus tard, il y a eu aussi des progrès similaires; mais un fait brutal n'en demeure pas moins: étant donné le volume actuel des armements et la rapidité de la course aux armements, la situation est toujours lourde de menaces.

19. Sur le plan économique, la production mondiale a augmenté, mais le commerce international ne s'est pas développé dans la même proportion. L'indice de la production industrielle des pays autres que l'Union soviétique et ses alliés est passé de 111 à 119, si je ne me trompe, alors que dans l'Union soviétique, dans les autres pays de l'Europe orientale et en Chine, la production a augmenté de 12 à 15 pour 100. Dans l'Inde, la productivité a continué de s'accroître; j'aurai l'occasion d'y revenir plus loin.

20. Tous ces progrès sont à l'actif de l'humanité, mais la nature, comme d'habitude, s'est montrée jusqu'ici inclémente dans notre coin du monde. L'Europe n'a heureusement pas eu à souffrir d'inondations importantes ou d'autres désastres; mais, en Asie et en Afrique, cyclones, tremblements de terre et inondations ont ravagé d'immenses superficies et ont détruit le foyer de milliers et de milliers de gens.

21. En Algérie, un tremblement de terre a fait des dégâts considérables; nous sommes tous de cœur, j'en suis certain, avec les Algériens et les Français qui ont perdu leurs parents et ont eu leur foyer détruit au cours du désastre. Au Japon, aussi, les typhons ont causé de terribles ravages; mais ce sont la Chine, le Pakistan et l'Inde qui ont subi les plus grands cataclysmes. De très graves inondations ont affligé la Chine et le Pakistan. Ceux qui sont qualifiés pour en parler sauront le faire, j'en suis sûr. J'estime, en effet, qu'il importe qu'une assemblée comme la nôtre soit informée des souffrances de nos semblables et de la manière dont ils font face aux événements. L'Inde a souffert les pires inondations de son histoire. Soixante-quinze mille kilomètres carrés de son territoire sont entièrement submergés. Là où le Brahmapoutre avait auparavant un kilomètre et demi à trois kilomètres de largeur, il s'étend aujourd'hui sur vingt à vingt-cinq kilomètres. Environ 9.500.000 de nos concitoyens ont été touchés par le désastre; 2.250.000 environ sont sans abri. Cinq millions et demi d'hectares de terres — de terres arables, de terres cultivées — ont été rendues stériles et les récoltes ont été endommagées. Evalués en argent, les dommages, aux dernières estimations, s'élèvent environ à 50 millions de livres sterling. Tout le nord-est de l'Inde, c'est-à-dire l'Assam, le Bengale occidental et l'Uttar-Pradesh — l'Assam surtout — présente l'apparence d'un vaste océan où flottent des arbres qu'un monstre sauvage aurait déracinés et des maisons qu'il aurait renversées sur son passage.

22. Mais il est un autre aspect de ces inondations que je tiens à souligner. Pour moi, les humbles paysans sont le sel de la terre. En dépit des désastres qui s'abattent sur eux année après année, et cette année-ci avec une furie sans précédent, ils témoignent un courage insigne; il n'y a eu ni pillage, ni mendicité, ni rien de ce genre; les victimes se sont efforcées de se remettre elles-mêmes sur pied. Nous sommes reconnaissants aux pays étrangers qui nous ont manifesté leur sympathie et qui nous ont envoyé des secours. J'hésite à nommer tous ceux qui sont venus à notre aide, de peur d'en donner une liste incomplète, mais parmi eux figurent nos voisins immédiats, ainsi que le Royaume-Uni, le Canada, la Thaïlande, l'Australie, les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Suisse, la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'Irak. Ces pays nous ont fait parvenir des médicaments et des fournitures diverses pour alléger les souffrances de l'Inde.

23. Si ces inondations ont été un tel désastre et si elles ont ainsi ravagé une importante partie de notre territoire, je suis heureux de pouvoir annoncer que, pour la première fois dans l'histoire contemporaine de l'Inde, on n'y meurt pas de faim. Cette année, l'Inde a produit 11.400.000 tonnes de denrées alimentaires, ce qui représente une augmentation importante par rapport à 1949 et lui assure un excédent. Ainsi, malgré les difficultés de ravitaillement qui résultent des dommages subis par nos voies de communication, l'Inde, pour la première fois dans son histoire moderne, je le répète, ne connaît pas la famine. En ce qui concerne la production de denrées alimentaires, notre plan quinquennal ne prévoyait, pour cette année, qu'une augmentation de 7.600.000 tonnes au maximum, sur les trois années, mais nous avons déjà dépassé ces prévisions de 3.800.000 tonnes. De même, la production du coton, cette matière première qui sert non seulement à nous vêtir mais aussi à nous procurer des devises étrangères, a augmenté de 960.000 balles. Dans le secteur industriel, la production a constamment augmenté depuis 1950: l'indice industriel, qui était de 100 en 1950, s'est élevé à 112 en 1951, à 123 en 1952, pour atteindre 128 en 1953. La production agricole, gravement compromise en 1951 et en 1952 par les ravages de la nature, notamment la sécheresse, s'est maintenant rétablie: son indice est aujourd'hui de 102,5, contre 100 en 1950.

24. Il y a eu encore d'autres progrès; je suis heureux de les signaler, non seulement parce que l'Inde est en cause, mais aussi parce que l'Assemblée générale et les autres organes des Nations Unies ne cessent de se préoccuper des pays sous-développés, et que les Etats représentés en cette enceinte témoignent de beaucoup d'intérêt pour eux: nombre d'entre eux apportent une contribution concrète à l'œuvre entreprise dans ce domaine; ils n'épargnent ni leur assistance technique ni leurs conseils, et ils manifestent aux pays sous-développés une sympathie toujours plus grande. Aussi n'est-il que juste de signaler les progrès accomplis lorsqu'il s'en produit. Dans l'Inde, les travaux d'irrigation d'importance secondaire qui ont été entrepris ont permis de mettre en culture — ou le permettront dès qu'ils seront achevés, c'est-à-dire très prochainement — 2.120.000 hectares de terres; les grands travaux d'irrigation ont ajouté, jusqu'à cette année, 1.120.000 autres hectares à la superficie des terres nouvellement cultivées, ce qui porte leur superficie totale à plus de 3.200.000 hectares. Par ailleurs, l'Inde a réussi à mettre en valeur 343.000 hectares de terres jusqu'ici incultivables.

25. En 1947, la population de l'Inde comprenait environ 85 pour 100 d'illettrés; aujourd'hui, les progrès de l'instruction élémentaire sont tels que nous atteindrons aisément l'objectif que nous nous étions fixé: supprimer complètement l'analphabétisme dans les seize années qui suivent 1947. Nos programmes d'aménagement des collectivités, cette grande expérience sociale, ont imprimé un nouveau rythme à la vie des millions de villages que compte l'Inde, et ont même contribué à mieux faire comprendre les problèmes auxquels touche l'action des Nations Unies. La législation sociale a fait des progrès analogues; l'Inde, ce pays où règnent cependant de si fortes traditions religieuses, s'est attaqué vigoureusement à tous les maux dont on avait pu, à juste titre, lui faire grief par le passé; aujourd'hui, par

exemple, la pratique de l'intouchabilité, le plus grave de tous ces maux, est devenue un crime puni par la loi.

26. Nous avons aussi élevé l'âge du mariage, qui est désormais de 18 ans pour la femme et de 21 ans pour l'homme. Au cours des trois dernières années, les dépenses afférentes à la santé et à l'enseignement se sont élevées à 1 milliard 900 millions de dollars.

27. Après cet aperçu de la situation qui règne dans mon pays, je me propose d'appeler de mon mieux l'attention de l'Assemblée sur cette grande partie du monde, au nom si court qu'on croit en avoir fini avec elle quand on en a prononcé les quatre lettres: l'Asie. Il est aujourd'hui une nouvelle Asie, et il importe au plus haut point, si possible qu'on la comprenne et qu'en tout cas l'on sache qu'elle existe. Car dans cette Asie vit la moitié de l'humanité; et, au cours des quarante ou cinquante dernières années, l'Asie a pris une grande importance politique. La Birmanie, le Pakistan, l'Inde et Ceylan ont accédé à l'indépendance peu après la deuxième guerre mondiale. La chute de l'Empire ottoman avait déjà permis l'autonomie des pays de l'Asie occidentale. En Chine, le pouvoir est, pour la première fois, entre les mains d'un gouvernement sans faiblesse et sans corruption, qui est en train de réaliser des réformes économiques et sociales d'une très vaste portée. Le Japon s'est admirablement relevé de la défaite subie pendant la dernière guerre. Bien que nous ne partagions pas les idées du Royaume-Uni sur la question coloniale en Malaisie, nous sommes heureux de constater qu'il y a des progrès dans cette région, et nous espérons qu'à l'instar des autres nations qui ont obtenu leur liberté les unes après les autres, la Malaisie viendra prendre sa place dans notre communauté d'Etats libres.

28. Du point de vue politique, l'événement le plus important qui se soit produit dans notre région du monde, l'Asie du Sud-Est, est la réunion des Premiers Ministres asiatiques qui s'est tenue à Colombo, au mois d'avril dernier, sur l'initiative de sir John Kotalawala, Premier Ministre de Ceylan. Malheureusement ni sir John Kotalawala ni son pays ne sont représentés ici, non par leur faute, mais parce que Ceylan est victime du conflit qui sépare l'Est et l'Ouest au sujet de l'admission de nouveaux Membres et parce que l'Assemblée n'a pas été capable de résoudre ce problème. Sir John avait invité les Premiers Ministres de cinq pays de l'Asie du Sud-Est, au moment où se réunissait la Conférence de Genève, sans qu'il y eût là, j'en suis certain, autre chose qu'une coïncidence. Bien que la plupart des résolutions et des accords de Colombo soient déjà publiés, on sait trop peu à l'étranger quelle manifestation de fraternité et de compréhensive cordialité a été la Conférence de Colombo. Sans aucun doute, les pays signataires des accords ne sont pas toujours du même avis et se groupent librement selon les problèmes qu'ils étudient; mais la Conférence de Colombo a été, avant tout, une conférence régionale sans particularisme régional.

29. Au début de ses travaux, la Conférence a proclamé qu'elle ne constituait, en aucune manière, une conférence rivale de celle de Genève; pour superflu qu'il puisse paraître d'insister sur ce point, j'estime qu'il convenait de le faire dans cette enceinte. En cette époque où le régionalisme revêt des formes excessives et où les doctrines poussent des nations à se retrancher du monde, il est significatif que, réunis à Colombo, cinq pays, tous asiatiques, qui s'éveillent au nationalisme, aient proclamé à la face du monde que les problèmes qui se posaient à eux n'étaient pas purement asiatiques, encore qu'ils eussent évidemment, pensaient-ils, le droit et le devoir de les examiner ensemble et d'y proposer des solutions. Les délibérations de Colombo n'ont pas été sans effet sur celles de Genève même, bien que leur influence ne se soit peut-être manifestée que d'une manière officieuse, sans rien d'officiel, et sans suivre la grande filière des documents de séance.

30. Je crois devoir rappeler brièvement les principales questions qui ont fait l'objet de ces délibérations. Je mentionnerai tout d'abord le problème indochinois, comme on l'a appelé, bien que le problème indochinois n'en fût pas encore à ce point de son évolution lorsque la conférence s'est réunie. A Colombo, nous nous sommes vivement préoccupés de cette question. Il est remarquable de constater que les données retenues par la Conférence de Colombo et les solutions préconisées par elle aient coïncidé dans une grande mesure avec celles que le Premier Ministre de l'Inde avait énoncées une ou deux semaines auparavant et qu'elles soient plus ou moins devenues les données retenues à Genève comme sujets de discussion et les solutions auxquelles aura pu aboutir la Conférence de Genève. Je ne m'étends pas maintenant sur la question indochinoise, car j'y reviendrai un peu plus tard.

31. Pour rendre compte des principaux faits qui ont marqué pour nous l'année dernière, il convient de parler maintenant de la liste des sujets d'accord que l'Inde a arrêtée avec la République populaire de Chine touchant les relations entre les deux pays. Cette liste devait tout d'abord servir de préambule au règlement de certaines affaires relatives au Tibet, mais elle a été par la suite publiée et a revêtu un caractère plus officiel, c'est-à-dire plus public sinon tout à fait officiel, lorsque le Premier Ministre de Chine s'est rendu dans l'Inde entre deux réunions de la Conférence de Genève. Nous estimons que par cette entente, instaurée par ce traité historique, nos deux pays ont grandement contribué à la paix en Asie. Nous nous sommes engagés dans une voie qui n'est pas celle de l'équilibre des forces, mais celle de la non-agression, de la fraternité et de la compréhension.

32. Nombreux sont ceux dans cette assemblée qui diront, comme je l'ai entendu dire il y a quelques jours, que nous n'en sommes plus au premier pacte de non-agression. Quoi qu'il en soit, je suis ici pour renseigner l'Assemblée et dire les choses comme je les vois. Dans notre cas particulier, nos relations sont fondées sur le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de nos pays, sur la non-agression, sur l'absence de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'autre pays, sur l'égalité, sur les avantages réciproques et la coexistence pacifique. Je dois ajouter que ces conceptions ne sont pas plus le fait d'une partie que de l'autre: elles sont issues de l'examen des problèmes asiatiques eux-mêmes; nous n'avons pas marchandé, nous n'avons pas essayé de donner plus de sûretés à l'une ou l'autre partie ni d'obtenir plus d'avantages pour l'une ou l'autre partie. Nous sommes arrivés à cet accord en nous efforçant de donner aux anciennes civilisations d'Asie — n'y a-t-il pas entre la Chine et l'Inde des liens historiques qui remontent à trois ou quatre millénaires? — le moyen de démontrer que, de nos jours, la diversité des formes de gouvernement selon les pays n'empêche pas nécessairement les relations fraternelles entre eux. Si je mentionne tout cela, c'est que, de l'avis du Gouvernement de l'Inde, ce sont là des principes applicables aux rapports que d'autres pays ont avec nous ou entre eux, des principes qui constituent très probablement, à

notre humble avis, une méthode capable d'aider les Nations Unies à résoudre certains des problèmes qui se posent à elles.

33. J'en viens maintenant au rapport annuel du Secrétaire général [*A/2663*]. Comme d'habitude, le rapport que nous a présenté le Secrétaire général est d'une extrême importance. Je suis heureux de dire que ce rapport est très bref, concis et pertinent; je veux parler tout particulièrement de la partie du rapport qui concerne l'Assemblée générale et non de celle qui concerne les commissions. Il traite notamment des accords conclus hors de l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement estime qu'il est mauvais de ne pas tenir compte des possibilités qu'offre notre organisation dans les domaines où elle est particulièrement compétente, mais ne considère pas que les succès remportés à Genève lui soient un affront. A ce sujet, les cinq Premiers Ministres réunis à Colombo sont convenus, à propos des cinq points sur lesquels ils se sont mis d'accord, que les décisions prises à Genève devraient faire l'objet de communications à l'Organisation des Nations Unies.

34. Le rapport du Secrétaire général fait également allusion à cette question à propos du Conseil de sécurité. Comme cette question est extrêmement importante, j'ai l'intention d'y revenir plus tard. Il ne m'est pas possible, étant donné le peu de temps dont je dispose, de traiter, même si je le désirais ou si j'avais qualité pour le faire, tous les aspects de l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies. Je crois pourtant que nous devons parler des questions qui sont traitées par l'Assemblée et par les organes où nous avons des représentants élus, ou encore des questions que traitent des organismes qui se réunissent dans notre pays selon des dispositions arrêtées par les Nations Unies.

35. L'Inde étant représentée au Conseil économique et social, mon gouvernement m'a chargé de parler plus particulièrement du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Nous pensons — et nous ne doutons pas que l'Assemblée ne soit du même avis, comme le montrent tous les discours que l'on a prononcés, même au cours de la présente session, pour nous convaincre d'étudier en priorité la question des pays sous-développés et comme le montrent tout particulièrement les paroles du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis qui déplorait, il y a quelques jours [*475ème séance*], que l'on fît plus d'efforts pour la guerre que pour la paix — nous pensons, dis-je, que la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique est d'une importance vitale. Cet organisme portera le message des Nations Unies plus loin dans le monde et dans le cœur des hommes que ne ferait une résolution de plus ou une réforme de structure quelle qu'elle soit. Certes, les décisions politiques sont nécessaires; elles sont essentielles; leur urgence s'impose; elles peuvent même changer la face du monde. Mais ce qui commande tout, ce sont les vies humaines, l'alimentation, le logement, l'hygiène et le perfectionnement de soi-même qui ne peut se faire sans le progrès économique. Nous pensons que, parmi les principes fondamentaux dont s'inspirera le Fonds spécial des Nations Unies, il n'y aura pas seulement l'idée de l'aide, mais encore celle de la coopération. L'Inde bénéficie d'une aide extérieure, mais elle aide également d'autres pays; il ne doit pas en être autrement. Ce fonds aura donc pour bases la dignité et l'effort de chacun, comme la collaboration de tous; c'est une entreprise bien faite pour nous permettre d'atteindre les buts énoncés au premier paragraphe du préambule de la Charte et dans l'ensemble de ce document: faire de notre organisation un centre où s'harmonisent les intérêts les plus divers. C'est l'une de ces entreprises qui font mieux comprendre aux pays qu'ils appartiennent à la grande famille des nations et qui font mieux comprendre aux hommes qu'ils sont tous frères.

36. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a également tenu des réunions dans l'Inde. Je voudrais mentionner en particulier deux cycles d'études relatifs l'un à la statistique et l'autre au logement. Le peuple et le Gouvernement indiens suivent avec intérêt l'œuvre accomplie par les Nations Unies dans le domaine de la statistique; pour les pays sous-développés, voir la situation sous son vrai jour est déjà un premier pas vers l'étude des causes et la recherche des solutions. Nous attachons la plus grande importance aux études statistiques nationales et nous ne doutons pas que l'utilisation des données ainsi recueillies ne permette de réaliser de grands progrès.

37. Je désirerais parler maintenant avec quelque détail du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE). Il s'agit d'une institution qui nous intéresse particulièrement, du fait de la faveur dont jouit le FISE et de l'intérêt qu'il éveille dans notre pays, mais surtout du fait que l'on constate partout dans l'Inde l'effet bienfaisant de son activité. Celle-ci a porté surtout sur le traitement et la prophylaxie du paludisme et de la tuberculose. On sait trop peu que chaque année 100 millions d'Indiens sont atteints de paludisme et un million en meurent. Sous l'impulsion du FISE, il s'est créé des usines de DDT et des opérations de pulvérisation ont eu lieu sur de vastes superficies.

38. C'est également au FISE, ainsi qu'à la générosité et à la compréhension du gouvernement d'un Etat ami — celui de la Nouvelle-Zélande — que nous devons la création d'usines de pénicilline qui permettront de lutter efficacement contre des maladies très répandues. Surtout la campagne de vaccination antituberculeuse au BCG va prendre une ampleur sans précédent, puisque l'on projette de vacciner 170 millions de personnes. L'action du FISE a permis de créer dans l'Inde 5.000 centres de protection de l'enfance — peut-être en faudrait-il 50.000 — et le FISE est, à n'en pas douter, une réussite triomphale des Nations Unies. Nous avons en contrepartie apporté une contribution effective à l'œuvre du FISE en aidant d'autres pays. Il faut rappeler également que, pour chaque somme que lui alloue le FISE, l'Inde affecte elle-même aux programmes soutenus par le FISE des crédits d'un montant plusieurs fois supérieur. C'est cet apport qui a rendu possibles les réalisations dont je viens de parler.

39. Je voudrais dire quelques mots de l'œuvre du FISE en général, indépendamment du rôle qu'il joue dans mon pays. On nous dit qu'en Afrique il y a chaque année 3 millions de cas de paludisme, dont 300.000 sont mortels. Voilà un vaste domaine où l'aide du FISE devrait être plus étendue qu'elle n'est actuellement. Ma délégation, qui a pris part cette année aux travaux du Conseil de tutelle, a soulevé à plus d'une reprise devant cet organe la question d'un élargissement des programmes d'assistance des institutions spécialisées dans les territoires coloniaux et Territoires sous tutelle. Aujourd'hui, 25 millions d'enfants environ bénéficient de l'action tutélaire du FISE. Ce chiffre paraît élevé, mais si l'on considère que le monde compte 900 millions d'enfants, on peut mesurer à quel point il est dérisoire. Sur ces 900 millions d'enfants, 600 millions d'enfants

sont mal nourris et mal vêtus. Certains d'entre eux n'ont aucun vêtement et sont extrêmement mal alimentés. Ce problème, même s'il est moins brutal et moins angoissant que celui de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins destructives, n'en est pas moins l'un des ulcères les plus tenaces qui rongent, dans chaque pays, le corps de la société.

40. Aussi voulons-nous profiter de l'occasion qui nous est donnée pour prier instamment l'Assemblée de se préoccuper davantage de l'œuvre de ses institutions spécialisées. Car c'est là, indépendamment de tout le reste, un placement dont les intérêts sont la compréhension des peuples, la compréhension entre les peuples. Les enfants d'aujourd'hui sont différents, à plus d'un égard, des enfants de toute autre génération, parce que nous sommes au seuil d'une époque de l'histoire du monde. Et remarquons que les enfants n'ont pas, eux, le complexe du rideau, qu'il soit de fer, de bambou, de plastique ou de nylon.

41. Un certain Shankar organise chaque année à Delhi une exposition de dessins d'enfants de tous les pays du monde. Des enfants de 2 à 15 ans lui envoient de quarante-cinq pays, et parfois des endroits les plus inattendus, des milliers et des milliers de dessins. Cette exposition, qui bénéficie de l'appui des gouvernements et des ambassades, est devenue une sorte d'institution internationale. Que ce soit en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Scandinavie ou dans l'Europe occidentale — qui comprend aussi maintenant le Royaume-Uni — en URSS, où on entoure les enfants d'une sollicitude particulière, en Afrique, où on les néglige, partout le problème de l'enfance et des mesures à prendre en faveur de l'enfance, non seulement pour des raisons de sentiment mais aussi dans l'intérêt bien compris de l'humanité tout entière, revêt aujourd'hui une importance capitale.

42. Voici donc l'avis de ma délégation. Le FISE, si dérisoire qu'apparaisse son action, lorsqu'on songe à l'immensité des besoins et à l'ampleur des possibilités qui s'offrent à lui, accomplit une œuvre excellente et, qui plus est, parvient à l'amplifier. Ses ressources sont réduites. Aussi ma délégation verrait-elle avec faveur — et elle déposera en temps et lieu une proposition officielle à ce sujet — que l'Organisation des Nations Unies instituât une journée mondiale de l'enfance, où l'on organiserait des collectes en faveur du FISE. Il est possible d'intéresser les enfants au sort d'autres enfants ainsi qu'à tous les problèmes qui touchent à l'enfance, et en premier lieu à sa santé physique ou morale.

43. En tout état de cause, il ne saurait être question d'examiner ici cette idée en détail. Ma délégation fera cette proposition devant la commission compétente; mais nous considérons qu'il fallait d'abord faire à cette tribune la proposition de principe: que les Nations Unies instituent une journée annuelle, une journée mondiale de l'enfance.

44. Il n'y a plus que deux points du rapport du Secrétaire général sur lesquels ma délégation désire faire des observations: ceux de l'administration du personnel et de la réorganisation du Secrétariat. Ma délégation aurait en principe des idées à exposer sur ces deux points; il nous paraît cependant préférable de les exposer en commission, plutôt que dans le cadre de la discussion générale. Pour l'instant je me bornerai à dire que ces idées sont le fruit d'une mûre réflexion, et qu'elles portent sur des problèmes qui nous semblent d'une importance vitale pour le bon fonctionnement de notre organisation.

45. Après avoir traité des questions générales qui intéressent l'Inde en tant qu'Etat asiatique et en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, j'en arrive maintenant à certains problèmes qui ne se rangent sous aucun des points de notre ordre du jour.

46. Le premier est la question allemande. D'aucuns ne manqueront pas de se demander pourquoi nous autres Asiatiques voulons nous mêler des affaires de l'Allemagne, dont nous sommes si éloignés. Il est en effet permis de penser que le problème de l'Allemagne concerne avant tout les quatre grandes puissances qui ont joué un rôle prépondérant dans la défaite des armées hitlériennes au cours de la deuxième guerre mondiale. Or, bien loin de nous excuser d'évoquer ici cette question, nous estimons que, dans les circonstances actuelles, nous avons le devoir absolu d'en parler. Qu'on se rassure: je ne dirai pas un mot de la Conférence de Londres ou de la situation politique de l'Allemagne occidentale ou de l'Allemagne orientale. C'est là un problème que je n'ai pas à régler.

47. Pourquoi nous occuper de l'Allemagne? Parce qu'à notre avis l'Allemagne est la clef de voûte de cet édifice de paix, ou de "non-paix". Oui, l'évolution de la situation en Allemagne décidera dans une grande mesure de la paix ou de la guerre. Ma remarque n'est dirigée contre personne, mais nul ne niera qu'au cours du dernier siècle, l'Allemagne, en raison de sa volonté d'expansion territoriale ou, sur un autre plan, en raison de son besoin d'unité intérieure, a été un facteur d'instabilité et de guerre.

48. Pendant les trente ou quarante années qui viennent de s'écouler, cette question a très directement intéressé l'Inde et, à cette époque, elle comprenait ce qui constitue aujourd'hui le Pakistan. Au cours de la première guerre mondiale, dans les Flandres, à Mons en Belgique, à Gallipoli, à Salonique, à Kout-el-Amara et dans le reste de la Mésopotamie, des soldats de l'Inde ont donné leur vie, et on s'accorde en général à reconnaître qu'ils ont aidé à remporter la victoire et qu'ils ont fait leur devoir de soldats. Au cours de la seconde guerre mondiale — à Sidi-Barrani, à Tobrouk, à Bengazi et à El-Alamein; en Tunisie, en Italie et en Grèce; en montant la garde dans le Moyen-Orient, non seulement pour ceux qui sont maintenant l'une des parties dans le différend mondial, mais aussi pour l'autre partie — nous avons engagé l'armée de l'Inde, le peuple de l'Inde et ses ressources.

49. Je ne prétends certes pas qu'un pays achète, pour ainsi dire, ses droits en participant à la guerre. Ce serait contraire à tous les principes dont s'inspirent tant le gouvernement que le peuple de mon pays. Si je me suis exprimé comme je l'ai fait, c'est que j'entendais seulement souligner que, si jamais il éclatait une guerre de cette nature, si jamais la situation empirait ou si elle devait amener une conflagration mondiale, le foyer du danger qui menace la paix du monde se trouve encore dans une large mesure, croyons-nous, en Europe plus encore qu'en Asie. C'est en Europe que toutes les grandes guerres ont commencé. C'est à partir de l'Europe que les grandes guerres se sont étendues aux autres régions du monde. Ce sont les guerres européennes qui nous ont enrôlés dans des conflits. C'est pourquoi il est juste et opportun que nous parlions de cette question, en notre qualité de nations indépendantes et, qui plus est, en tant que membres de collectivités

qui représentent la moitié de la population mondiale, et je puis assurer qu'il ne se mêle à mes paroles aucun chauvinisme régional ou national.

50. Ces préliminaires étaient nécessaires parce que c'est la première fois que nous intervenons sur ce point. Je ne souhaite pas pour le moment soulever la question de savoir si les Membres de l'Organisation des Nations Unies ou tout autre pays devraient vraiment se lancer dans un débat général à ce sujet, dans l'examen de ces questions. Je ne ferai aucun commentaire sur les événements récents qui se sont déroulés dans l'une comme dans l'autre des parties de l'Allemagne. Tout ce que nous savons, c'est qu'il y a maintenant neuf ans que la guerre a pris fin, et que la paix ne règne toujours pas. La paix de l'Allemagne est nécessaire à la paix du monde, et la paix de l'Allemagne signifie l'unification de l'Allemagne, de quelque manière qu'elle s'accomplisse. Sans vouloir blâmer ou louer l'une ou l'autre des parties, je dirai que le fait est qu'il existe deux thèses qui sont unies dans leur intention d'unifier l'Allemagne mais que ces thèses veulent des solutions différentes.

51. L'une des parties, celle de l'Ouest, demande — elle a tout à fait raison de son point de vue, et le plan, sous la forme où il se présente, est absolument inattaquable — que des élections générales aient lieu en Allemagne, sans doute sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies; ces élections permettraient la constitution d'un organisme qui cherchera à unifier l'Allemagne ou qui parlera au nom d'une Allemagne unifiée. Je ne saisis pas tous les détails de ce plan, mais c'est ainsi que je le vois.

52. D'un autre côté, l'Est — c'est-à-dire l'Union soviétique — s'il veut aussi une Allemagne unifiée, ce qui est sans aucun doute conforme à la Déclaration des Nations Unies de 1942 et aux objectifs généraux que l'on avait assignés à une conclusion victorieuse de la guerre, demande une solution différente. L'Est demande que les deux gouvernements, celui de l'Allemagne orientale et celui de l'Allemagne occidentale, qui jusqu'à une date récente n'étaient pas des gouvernements souverains mais des "autorités", forment un gouvernement de coalition et organisent ces élections ensemble, et sans doute sur un pied d'égalité. Autrement dit, suivant cette thèse, l'unification devrait précéder les élections. Sur ce point, les deux parties sont en désaccord; le résultat en est que l'Allemagne demeure divisée.

53. L'unité de l'Allemagne n'intéresse pas aujourd'hui les seuls Allemands, bien qu'à notre avis la réalisation de cette unité qui, dans une très large mesure, est de leur intérêt, les intéresse plus que quiconque. Je dois avouer en toute humilité que nous ne pouvons pas faire de proposition puisque la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Mais, parlant au nom d'un pays sur qui pèsent certaines responsabilités internationales et qui, à vrai dire, a été amené à en assumer beaucoup plus qu'il n'aurait voulu, je voudrais maintenant dire ceci: quelles que soient les qualités des deux solutions que je viens d'exposer, l'une et l'autre ont un vice essentiel: c'est que l'autre partie n'en veut pas. Tant que cette situation durera, on se trouvera dans une impasse. C'est pourquoi nous voudrions — je ne dis pas "proposer", et je ne sais vraiment quel terme employer — émettre l'idée que l'on pourrait peut-être faire un premier pas en s'inspirant des principes suivants. L'Union soviétique a proclamé aujourd'hui la souveraineté de l'Allemagne orientale. M. Lloyd a déclaré l'autre jour, devant l'Assemblée, que l'Allemagne orientale disposait d'une armée assez importante. Or, le fait d'avoir une armée est habituellement un signe de souveraineté. L'Allemagne orientale a sa propre administration; elle est déjà ou sera bientôt souveraine. La situation de l'Allemagne occidentale est similaire à cet égard. L'Allemagne occidentale a un gouvernement qu'elle a choisi elle-même; elle sera également autorisée à avoir sa souveraineté quand l'occupation prendra fin; les forces d'occupation doivent être retirées et l'on parle de les employer à autre chose. Il semble donc que l'on va se trouver en présence d'une collectivité divisée en deux camps souverains.

54. Au nom du Gouvernement de l'Inde, je dis qu'à notre avis il est temps que les deux camps engagent des négociations directes, en vue d'aboutir à cette unité qui ne préoccupe pas seulement l'Europe, mais aussi chacun d'entre nous, puisque les conséquences d'une division de l'Allemagne ont été si terribles pour le monde entier, au cours des cinquante ou soixante années qui viennent de s'écouler. Nous n'entendons certes pas indiquer — en fait, ce n'est pas à nous pour le moment d'indiquer — quels devraient être la nature ou le sujet de ces entretiens, quelle forme ils devraient prendre, ou quoi que ce soit d'analogue; mais, s'il existe deux collectivités indépendantes, comme on l'a proclamé, et si dans ces deux collectivités le gouvernement a, comme nous en sommes persuadés, l'appui des gouvernés, il nous apparaît que des Allemands pourraient s'entretenir avec des Allemands, en vue de trouver le moyen ou tout au moins de découvrir les moyens préliminaires de faire l'unité de leur propre pays. Nous estimons, comme nous l'estimions à Genève, que des négociations directes, menées de la façon qui conviendra le mieux aux deux parties, auraient une grande valeur. Il ne s'agit pas de bouleverser les accords que pourraient avoir conclus les autres pays qui ont aujourd'hui la charge de l'une ou de l'autre partie. L'idée que j'émets là n'est pas destinée à prendre la place de quoi que ce soit que l'on fasse actuellement. Cependant, si, grâce à des négociations directes, l'unité allemande prend corps, si les deux gouvernements sont en mesure de présenter aux deux parties — à l'Union soviétique, d'une part, et aux puissances occidentales, d'autre part — des propositions communes qui permettraient d'arriver à l'unité, si c'est ce que veulent les Allemands et si cette unification est compatible avec la sécurité du reste du monde, car c'est une nécessité dans les circonstances actuelles, le bon sens indique que des négociations de cette nature mettraient les parties sur la voie d'une solution constructive.

55. La délégation de l'Inde demande qu'il soit inscrit au procès-verbal que les idées que je viens d'exprimer représentent l'opinion du Gouvernement de l'Inde et traduisent la préoccupation que cette question lui cause.

56. J'en arrive maintenant à une autre question, qui préoccupe encore davantage le Gouvernement de l'Inde: je veux parler de la question de Corée. Elle est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale; ce qui nous interdit d'entrer ici dans des détails, ce n'est par conséquent pas une décision procédurale, mais le souci que nous avons de la bonne marche de nos travaux.

57. Personne ne va, je l'espère, penser que mes paroles sont hors de propos si je rappelle à l'Assemblée qu'elle a confié à mon gouvernement et à mon pays une tâche très lourde en ce qui concerne la Corée, bien que nous n'ayons pas pris à cette guerre une part active. Les deux parties ont estimé que nous avions fait preuve au moins de quelque impartialité. Comme je l'ai déjà dit, l'Inde a, avec d'autres pays, assumé une tâche considérable: placés à la tête de la Commission neutre de

rapatriement, nous avions une lourde responsabilité. Le Gouvernement de l'Inde a adressé son rapport à l'Assemblée générale, et nous espérons qu'un jour ou l'autre l'Assemblée va l'examiner. Je pense qu'il serait très regrettable que l'Organisation des Nations Unies prît l'habitude de demander à des gouvernements et à des peuples d'accomplir certaines tâches et d'oublier ensuite complètement ce dont elle les avait chargés.

58. Il y a d'autres questions de détail qu'il ne serait pas opportun, je crois, de traiter ici, mais, pour ce qui est du problème général de la Corée, le Gouvernement de l'Inde n'est ni pessimiste, ni découragé. Ce qui nous inquiète, c'est que, si la lutte a cessé, la paix n'est pas encore établie, c'est que le chef de l'un des Etats parties à l'armistice — et non pas un simple particulier, un politicien irresponsable ou un agitateur — le chef du Gouvernement de la Corée du Sud, dans l'allocution qu'il a prononcée le 28 juillet 1954 devant le Congrès des Etats-Unis, a déclaré notamment ceci:

> "Sur le front coréen, les canons se sont tus, réduits au silence par un armistice déraisonnable que l'ennemi met à profit pour reconstituer ses forces."

C'est en ces termes qu'il a qualifié l'armistice qu'à la demande de l'Assemblée générale les Etats-Unis et les autres parties intéressées, y compris les parties adverses, ont conclu après de longues et laborieuses négociations.

59. Ce qui suit est plus lourd de menaces:

> "A l'heure où la Conférence de Genève se termine sans résultat, le moment est venu de mettre officiellement fin à l'armistice."

60. Je pense que nous devrions consigner au compte rendu de la présente séance plénière de l'Assemblée générale que l'armistice et sa durée sont régis par l'article 62 de la Convention d'armistice. Si peu aimable que ce soit vis-à-vis du Gouvernement des Etats-Unis qui, vous me permettrez de le dire dans le cadre relativement privé de cette séance, a usé de sa grande influence pour tempérer les desseins de cet orateur, nous devrions demander à la délégation des Etats-Unis de se préoccuper de cette question.

61. Il n'en est pas moins vrai que cet armistice est loin d'aplanir toutes les difficultés, et nous voudrions le transformer en une paix durable. Il faut que, des deux côtés, toutes les forces étrangères quittent la Corée. La présence de forces étrangères ne contribue ni à la dignité, ni à l'unité, ni au bien-être d'un peuple. Une armée étrangère sur le sol d'un pays est, par définition et à tous points de vue, absolument indésirable. Il importe de retirer toutes les troupes étrangères qui sont stationnées en Corée et d'unifier le pays.

62. Ma délégation aura peut-être à faire ultérieurement des propositions à ce sujet. Il est réconfortant de constater que l'on s'accorde à reconnaître la nécessité de travailler à l'unification de la Corée. Ma délégation considère que les négociations qui, grâce aux décisions de l'Assemblée générale, se sont déroulées d'une façon strictement conforme aux termes de l'article 60 de la Convention d'armistice, ne sont pas terminées, mais au contraire qu'elles se poursuivent. D'après les documents qui ont été publiés, il semble qu'un rapport doive être adressé ultérieurement à l'Organisation des Nations Unies, mais non pas un rapport définitif.

63. J'ose dire que, contrairement à ce que l'on présumait généralement, les débats de Genève ont marqué un progrès notable. En premier lieu, la Conférence a montré que les deux parties désiraient se rencontrer et elle a permis beaucoup de contacts personnels. Le prince Wan Waithayakon, M. Eden et M. Molotov, qui occupèrent tour à tour la présidence, ont usé de leur influence pour que les travaux de la Conférence progressent et aboutissent; M. Eden et M. Molotov ont agi de même au cours de l'autre conférence. Ce n'est pas le moment d'examiner ici les sujets sur lesquels s'est fait l'accord; la commission pertinente s'en chargera en temps opportun. Je me bornerai à dire que nous ne pouvons pas nous désintéresser de la question, mais au contraire que nous devrons prendre les mesures que nous dicteront la sagesse et la prudence pour atteindre, dans le plus grand calme possible et de la manière la plus efficace, le but que s'est assigné l'Organisation des Nations Unies.

64. Ce but n'était pas seulement de mettre fin à la guerre de Corée. Cet objectif, tel que les Nations Unies le concevaient, n'était qu'un des moyens d'atteindre le but véritable ou d'écarter les obstacles qui empêchaient de l'atteindre. Je me borne à dire que, le moment venu, lorsque les circonstances le permettront, nous ferons des suggestions qui pourraient rencontrer l'agrément des deux parties. Pour vous rassurer, je tiens à déclarer que notre seul désir est et a toujours été, en ce domaine comme en tout autre, de faciliter un règlement. Si des possibilités de règlement s'offrent à nous, il semble que le bon sens nous dicte de les mettre à profit et d'ajourner pour le moment les autres aspects de la question coréenne, dont on pourrait remettre l'examen à plus tard.

65. Je suis heureux de constater que sur ce sujet, et jusqu'à ce point, je semble avoir l'appui des personnalités les plus éminentes. J'ai lu les discours qui ont été prononcés à Genève. J'ai lu le discours de M. Spaak, Ministre des affaires étrangères de Belgique, et j'ai entendu M. Lloyd s'exprimer, le 4 octobre, en ces termes [*487ème séance, par. 20*]:

> "Nous estimons tous, je pense, qu'il ne doit plus y avoir de conflits armés, que l'unification doit être réalisée par des moyens pacifiques. Pour les puissances occidentales, pour les pays qui ont envoyé des troupes combattre sous le drapeau des Nations Unies en Corée, l'unification doit se faire sur la base d'élections fondées sur la véritable liberté du choix pour l'électeur, d'élections libres en fait aussi bien que de nom... Nous espérons voir les pourparlers reprendre entre les parties intéressées en temps opportun."

66. A Genève, l'Union soviétique, la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud et les quinze ou seize autres puissances représentées à la Conférence se sont mises d'accord sur un certain nombre de points; elles sont convenues notamment que l'unification devait être réalisée, qu'il y aurait des élections et qu'un contrôle devrait être établi. Il arrive fréquemment, je crois, comme on a pu le constater dans toutes les négociations si délicates au sujet de l'Indochine, que, par un concours regrettable de circonstances, les mêmes mots prononcés au cours d'un débat public présentent un sens différent selon la personne qui les emploie. Je ne crains pas de dire publiquement que les débats de Genève ont permis de faire un pas de plus vers l'unification — et j'aimerais que l'on prenne bonne note de mes paroles — ont permis, je le répète, de faire un nouveau pas vers l'unification, qui est maintenant plus proche que jamais. Ce serait une grave erreur de ne pas saisir l'occasion qui nous est offerte. Pour sa part, ma délégation s'efforcera, comme elle l'a fait dans le passé, de suivre les règles du bon sens et tiendra dûment compte du degré d'assis-

tance qu'elle pourra obtenir de toutes les parties intéressées.

67. Une autre question que ma délégation désire aborder est celle des pays non autonomes et des Territoires sous tutelle. Des progrès, je l'ai dit, ont déjà été faits dans ce domaine. La Côte-de-l'Or, la Nigéria, les possessions françaises de l'Inde et le Groenland, qui était une colonie danoise, ont tous progressé dans la voie de l'indépendance. L'avance n'est peut-être pas aussi rapide que nous le souhaiterions, mais, du moins, elle se fait dans la bonne direction. Bien qu'on ne le reconnaisse pas toujours, ma délégation se fait non seulement un devoir mais aussi un plaisir de reconnaître les progrès qui ont pu être réalisés. Nous comprenons que ceux qui possèdent aient quelque peine à renoncer à leurs possessions, mais, dans la plupart des cas où elles s'y sont résolues, les parties intéressées ont bénéficié des relations très cordiales qui se sont établies entre elles et les peuples qui leur étaient auparavant assujettis.

68. Bien que l'ignorance où je suis, et où nous sommes tous, de la situation réelle m'impose une plus grande réserve, il m'est agréable également de penser que le Président du Conseil des ministres de France a fait un nouvel effort pour résoudre le problème de la Tunisie, comme l'Assemblée générale l'a demandé régulièrement depuis plusieurs années. Tout ce que l'Assemblée demandait, c'était qu'il y eût des contacts directs et que l'on entreprît des négociations, mais, chaque fois qu'elle faisait cette demande, on lui opposait le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. Quoi qu'il en soit, un premier pas a été fait. Je ne veux pas parler trop tôt et nous savons qu'il y a toujours des difficultés. Mais grâce au nouvel état d'esprit qui règne maintenant et à mesure que l'on comprendra mieux qu'il est plus sage de répondre sans tarder aux demandes de liberté nationale et qu'il faut négocier, directement et de façon digne, avec ceux qui sont en mesure de tenir leurs engagements avant que les tendances extrémistes ne l'emportent dans la région intéressée, je suis persuadé que l'on pourra faire des progrès satisfaisants. Il en est ainsi dans les négociations collectives des conflits du travail.

69. Certains protectorats d'Afrique ont également fait quelques progrès.

70. En ce qui concerne les Territoires sous tutelle, l'Assemblée voudra sans doute, et je pense que c'est son devoir, rendre hommage à ce grand petit pays de la Nouvelle-Zélande pour la tâche — je ne dirai pas l'expérience — qu'il a entreprise, avec beaucoup de courage et de perspicacité, au Samoa-Occidental. Parmi les pays dépendants, le Samoa-Occidental est celui où le sentiment de l'égalité est le plus répandu. Une convention où des populations dites arriérées décideraient elles-mêmes de leur sort doit se réunir au Samoa-Occidental. J'espère que nous n'entendrons plus parler désormais de chasseurs de têtes et de peuples arriérés. Je suppose que les chasseurs de têtes ne chassaient qu'une tête à la fois, alors que nous, nous en voulons aux têtes de tout un peuple avec nos armes atomiques et nos guerres. Nous n'avons pas le droit de parler ainsi. Quoi qu'il en soit, de grands progrès ont été accomplis au Samoa-Occidental. Certes, il y a encore des difficultés à résoudre avant d'obtenir le résultat désiré, mais l'Autorité administrante ne fait aucune opposition. Dans ses déclarations et dans ses actes, l'Autorité administrante a toujours précisé qu'il ne s'agissait pas du Samoa néo-zélandais, mais bien du Samoa-Occidental. Nous sommes heureux de constater qu'après avoir renoncé à la politique coloniale de l'ancienne Société des Nations, les Nations Unies recueillent maintenant les fruits de leur entreprise.

71. De même, il semble que l'on puisse espérer des progrès au Togo si les parties parviennent à un accord. De grands progrès ont été également accomplis en silence dans un autre territoire. Le colonialisme n'est pas seulement, en effet, une question de relations économiques, de mainmise sur des terres ou de profits. C'est un héritage de l'histoire des relations raciales et de la suprématie d'une race sur une autre. La seule solution consiste à créer des sociétés à races multiples. C'est pourquoi les mesures prises au Tanganyika pour assurer aux divers groupes ethniques une égalité de représentation dans la nouvelle législature, bien qu'à l'heure actuelle le pourcentage des sièges réservés aux Africains soit inférieur à celui des non-Africains, représentent un progrès considérable sur l'ancien système du colonialisme. Nous espérons, en outre, que l'Autorité, administrante nous confirmera dans l'impression que nous avons retirée des débats du Conseil de tutelle, à savoir qu'un collège électoral unique sera effectivement institué au Tanganyika.

72. Mais je crains que l'on ne puisse en dire autant des autres territoires de l'Afrique. Il est regrettable que la question de l'Afrique portugaise, qui est de tous les territoires de l'Afrique celui où règne le plus complètement l'esprit de colonialisme, ne soit jamais évoquée ici. Aussi, j'espère que, dans ces questions coloniales, ceux qui parmi nous exercent une grande influence et possèdent une grande autorité — de fait, et non pas théoriquement — ne soutiendront pas qu'il s'agit là d'une partie du territoire souverain de la métropole, mais adopteront le point de vue exposé par notre vice-président, M. Trujillo, de l'Equateur, qui, en tant que doyen des représentants de l'Organisation des Etats de l'Amérique latine, doit être considéré comme le porte-parole d'un groupe important et influent de pays possédant l'expérience d'un régime colonial, sinon présent, du moins passé. L'explication que M. Trujillo a donnée de la souveraineté latente constitue, à mon avis, le meilleur exposé de la situation juridique d'un territoire colonial. Voici ce qu'il a déclaré [*485ème séance, par. 42*] :

> "A la Quatrième Commission, l'an dernier, la délégation de l'Equateur a soutenu que, selon la lettre et l'esprit du Chapitre XI de la Charte, on ne peut s'appuyer sur la réserve inscrite au paragraphe 7 de l'Article 2 pour prétendre que les questions relatives à l'administration des territoires non autonomes relèvent de la compétence nationale des Puissances administrantes. Elle a soutenu alors et elle soutient encore aujourd'hui que les peuples dont les territoires n'ont pas encore atteint une entière autonomie forment en quelque sorte des Etats incomplets car, pour constituer des Etats, il ne leur manque qu'un gouvernement ou, tout au moins, la possibilité de disposer d'eux-mêmes et de diriger leurs propres affaires. Pour cette raison, la propriété de ces territoires appartient entièrement aux peuples non autonomes et jamais aux Puissances administrantes qui n'ont à leur égard que des droits comparables à ceux qui, en droit civil, régissent les rapports entre tuteur et pupille. De même que l'on ne peut parler de propriété du tuteur sur les biens de son pupille, de même on ne peut parler de souveraineté d'une Puissance administrante sur un territoire non autonome. Il ne peut être question de souveraineté qu'en ce qui concerne

les mesures administratives d'ordre intérieur que prend la Puissance administrante."

73. A ce propos, les Etats de l'Amérique latine, lors de la dixième Conférence de l'Organisation des Etats américains qui s'est tenue à Caracas, se sont déclarés unanimement — et j'espère que les Etats de l'Amérique du Nord suivront un jour leur exemple — en faveur de l'autonomie et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire, pour employer une expression devenue banale, qu'ils ont adopté une attitude anticolonialiste.

74. Consciente de ses responsabilités, ma délégation s'empresse d'ajouter que ce n'est pas parce que l'on possède un droit qu'il faut l'invoquer en toute occasion. Qu'une question mérite d'être étudiée, qu'il soit opportun de l'examiner, que cet examen soit utile, tout cela dépend des cas et des circonstances. Puisqu'il nous appartient de contribuer d'une façon constructive à l'étude de ces questions, nous devons reconnaître que l'application de ces principes dépend de circonstances particulières à chaque cas. Bien entendu, mon pays est, sans réserve, en faveur du respect des droits de tous les peuples. Nous n'admettons pas qu'il y ait des populations primitives ou des populations évoluées, des peuples qui possèdent et d'autres qui ne possèdent pas certaines aptitudes. La capacité à faire quelque chose est affaire de circonstances. Il n'existe pas une communauté dans le monde, fût-elle la plus ancienne et la plus civilisée, qui n'ait inscrit à son crédit, ou plutôt à son débit, un certain nombre de tragiques erreurs.

75. A Colombo, les cinq premiers ministres se sont prononcés à l'unanimité contre le maintien du régime colonial. J'estime qu'on ne peut aboutir à un accord touchant aux intérêts d'un peuple que si l'on s'efforce d'obtenir des résultats et non pas seulement de créer des situations nouvelles. Ma délégation a défendu cette thèse à la Quatrième Commission et au Conseil de tutelle, et je suis heureux de pouvoir dire que certaines autorités administrantes et certaines puissances coloniales se sont rangées parfois à notre avis.

76. J'en viens à un problème colonial particulier: celui de l'Irian occidental. Ma délégation a voté pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour pour les raisons mêmes qui l'ont incitée à voter pour l'inscription de la question de Chypre, à savoir que les peuples de ces territoires ont le droit de décider eux-mêmes de leur sort. Je n'entrerai pas dans le détail de la question de l'Irian, puisqu'une commission de l'Assemblée en est maintenant saisie. Mais je voudrais dire ceci à mon vieil ami le représentant de l'Australie, qui peut-être, à la réflexion, décidera de modifier sa déclaration: ce n'est pas de l'Inde qu'il est question, et il ne s'agit donc pas ici de nos affaires, mais de celles de nos proches voisins qui sont en même temps de bons amis. Nous regrettons — je ne dirai pas que nous en éprouvons du ressentiment — que le représentant d'un pays qui fait partie de ce qu'on appelle généralement l'Australasie ait prononcé les paroles suivantes qui resteront, pendant des siècles, gravées dans notre mémoire. Voici ce qu'a dit M. Casey [*479ème séance, par. 35*]:

> "Malgré ce que la délégation indonésienne pourrait affirmer, pourrait alléguer pour démontrer le contraire, il n'y a jamais eu de mouvement d'indépendance parmi les Papous. Les seules voix qui s'élèvent pour réclamer l'union se font tout simplement l'écho de Djakarta. L'agitation fomentée de l'extérieur, comme celle qui se manifeste en ce moment, ne peut avoir que des conséquences néfastes pour la population indigène de la Nouvelle-Guinée néerlandaise qui, comme la population de la Nouvelle-Guinée australienne" — c'est-à-dire un Territoire sous tutelle — "a vécu jusqu'ici sans connaître de conflits politiques."

77. Je n'ai pas l'intention de jeter de l'huile sur le feu; toutefois, je manquerais à mon devoir si je m'abstenais de revenir sur ce point. Je suis sûr que M. Casey n'était pas malintentionné, mais c'est une de ces questions à laquelle s'applique parfaitement ce que j'ai dit tout à l'heure: il existe une Asie nouvelle.

78. Ma délégation ne prétend nullement qu'il ne devrait y avoir aucun désaccord; parce que, si elle le faisait, nous soulèverions la même objection contre le sentiment qu'a exprimé M. Luns, représentant des Pays-Bas, et nous ne le faisons pas. M. Luns a dit ceci [*480ème séance, par. 20*]:

> "Mais, quelque vif que soit le regret que nous éprouvons devant l'initiative prise par l'Indonésie, nous n'avons nullement l'intention de permettre que nos relations avec l'Indonésie puissent en souffrir."

79. La question de la présence en Birmanie de troupes du Kouomintang est encore à l'ordre du jour; nous ne l'examinerons donc pas en détail. Je crois cependant qu'il importe de rappeler à l'Assemblée combien le Gouvernement et le peuple birmans ont été patients dans cette affaire. Nous entendons beaucoup parler d'agressions possibles. Or, il s'agit ici d'un cas d'agression, où des dizaines de milliers de kilomètres carrés ont été occupés, ravagés et pillés, où le sang coule, avec toutes les conséquences qui peuvent en résulter. Tout en rendant hommage à ceux qui ont remédié dans une certaine mesure à cet état de choses, il semble que le reste des troupes qui se trouvent dans cette région devrait être évacué. On ignore généralement de quelle longanimité l'autre partie a fait preuve et les résultats que peut avoir la présence de ces troupes en Birmanie.

80. J'en arrive maintenant à la question sur laquelle je m'étendrai le plus: le problème d'Indochine. Cette question n'est pas à l'ordre du jour; cependant, comme M. Casey le disait l'autre jour, l'arrêt des hostilités constitue probablement l'événement le plus important qui se soit produit dans le monde et il constitue un progrès sensible vers la paix. La conclusion de l'armistice en Indochine achève une période de vingt-cinq ans de guerres.

81. Le règlement qui a été conclu en Indochine est important pour bien des raisons. Mais avant de traiter cette question en détail, étant donné que l'occasion ne s'en présentera plus et que mon pays a une connaissance profonde de toute cette affaire, je crois qu'il convient de dire maintenant en quelques mots la grande dette de reconnaissance qu'a l'humanité envers certaines personnes. Je pense que nous devons d'abord louer les deux belligérants, M. Mendès-France du côté français et M. Pham Van Dong du côté du Viet-Minh, qui se sont mis à la tâche en visant tous deux le même but. Mais la Conférence n'aurait pas abouti sans la sagesse, la patience et — il faut le dire — l'ardeur qu'y ont apportées deux autres personnes, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique. Il convient d'admirer, non seulement que l'on ait trouvé une solution au problème d'Indochine, mais aussi que deux hommes d'Etat, tout en étant, comme on le sait, en désaccord sur bien des

questions fondamentales, aient entrepris en commun une tâche dans laquelle il faut faire des concessions mutuelles et écarter certains obstacles de pure forme et soient arrivés à une solution. A aucun moment, ils n'ont pensé que c'était peine perdue.

82. Comme il est probable que l'Assemblée n'en aura guère connaissance, je voudrais dire aussi que, lorsqu'on écrira l'histoire de cette affaire, le monde comprendra que le Premier Ministre de Chine est un homme d'Etat de grande envergure qui a joué un rôle de conciliation et de coordination au cours des négociations de Genève. Je pense donc qu'il importe peu de savoir si c'est là ou non un point de notre ordre du jour. C'est un des grands événements de l'histoire de l'humanité, parce que le règlement de l'affaire d'Indochine a permis d'écarter le risque d'une guerre mondiale. La tendance à la guerre a été renversée et la situation en Asie a été profondément transformée.

83. D'autre part, l'histoire montrera le rôle des Etats-Unis dans cette affaire. Je tiens à rendre, en connaissance de cause, un hommage personnel à M. Walter Bedell Smith, Sous-Secrétaire d'Etat, sans lequel il eût été impossible d'aboutir à un accord. Il est vrai que le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas adopté la même attitude que les autres gouvernements lors du règlement définitif, mais le monde entier sait que, sans l'influence bienfaisante de M. Bedell Smith et sa volonté de ne pas intervenir lorsque les points de vue s'étaient rapprochés, ce qui a été accompli à Genève ne se serait jamais produit.

84. Les rapports personnels entre délégations ont été excellents. Je pense que nous avons ouvert la voie à de nouvelles conférences internationales qui seront très différentes de ce qu'elles ont été par le passé. Par la voix de son premier ministre, mon gouvernement avait demandé, le 22 février, qu'il y eût un cessez-le-feu en Indochine. A cette époque, cette proposition n'a été prise au sérieux que par quelques personnes, et notamment par un homme qui, dans la suite, est devenu le Président du Conseil français. Il a saisi l'Assemblée nationale française de cette question et a réuni 250 voix pour un cessez-le-feu immédiat, mais ce n'était pas assez pour faire adopter sa proposition.

85. Deux mois plus tard, le Gouvernement de l'Inde a présenté un programme en six points qui est bien connu. L'un de ces points est particulièrement important à nos yeux: pour négocier, il faut créer un climat de paix. Notre gouvernement a usé de toute son influence pour essayer de tempérer l'ardeur du combat. L'essentiel de ces six points a été repris dans les propositions de Colombo qui ont été envoyées à la Conférence de Genève. Grâce à cette conférence, nous avons aujourd'hui l'espoir de créer une Indochine indépendante, c'est-à-dire indépendante en ce sens que le Gouvernement français s'est engagé envers le peuple indochinois, envers lui-même et envers les quatre grandes puissances à accorder l'indépendance aux Etats indochinois et à retirer ses troupes.

86. Je n'entrerai pas, faute de temps, dans le détail des conditions de cet accord. Mais il y a certaines dispositions dont je veux parler parce qu'elles ont déjà été mentionnées ici et qu'il serait injuste de ne pas corriger certaines idées fausses.

87. Au cours du débat, on a dit qu'il y avait eu partage du Viet-Nam. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Le fait qu'il y a une ligne de cessez-le-feu sur la rivière Ben Haï, près du 17ème parallèle, est l'un des résultats des négociations au cours desquelles il n'a pas été possible de délimiter exactement la ligne d'armistice et les zones de regroupement et il a fallu établir une certaine ligne de démarcation. Il y a eu beaucoup de concessions de part et d'autre. Un représentant a parlé de transferts de population importants à sens unique. Notre commission nous informe qu'elle a créé un comité des pétitions, qu'il y a eu un très petit nombre de plaintes et qu'elles ont été examinées. Les gens vont et viennent de part et d'autre de la ligne: il n'y a donc pas de partage du territoire. En outre, ce principe est mentionné expressément dans chacun des accords d'armistice et figure dans la déclaration finale de la Conférence. Le paragraphe 6 de la Déclaration finale de la Conférence de Genève est ainsi conçu:

> "La Conférence constate que l'accord relatif au Viet-Nam a pour but essentiel de régler les questions militaires en vue de mettre fin aux hostilités et que la ligne de démarcation militaire est une ligne provisoire et ne saurait en aucune façon être interprétée comme constituant une limite politique ou territoriale. Elle exprime la conviction que la mise en œuvre des dispositions prévues dans la présente Déclaration et dans l'Accord sur la cessation des hostilités crée les prémisses nécessaires pour la réalisation dans un proche avenir du règlement politique au Viet-Nam."

L'opinion selon laquelle il y aurait en Indochine un partage du territoire, comme c'est le cas en Corée, ne correspond donc pas aux faits.

88. Le représentant de l'Australie a déclaré que ce règlement était tout ce que l'on pouvait obtenir. Existe-t-il une meilleure définition du résultat d'une négociation? Lorsqu'une partie négocie, elle n'obtient pas tout ce à quoi elle pense avoir droit; l'autre partie non plus. C'est là, je crois, une excellente définition classique de la négociation.

89. M. Casey a fait un exposé des événements d'Indochine. Je pense qu'il a donné une explication très utile de ce que devrait être un règlement issu d'une négociation [*479ème séance, par. 13 et 14*]:

> "J'estime qu'à l'heure actuelle, étant donné la situation mondiale et les dangers qu'elle implique, la cessation des hostilités constitue en soi une réalisation importante. Je crois que nous étions tous inquiets — et peut-être l'inquiétude du Gouvernement de l'Union soviétique n'était-elle pas moindre — de voir qu'en Indochine la violence du combat s'avivait progressivement, et semblait mener vers le point d'explosion. Les guerres, et surtout les guerres modernes, ne s'immobilisent pas. Leur champ d'action tend à se développer ou à se restreindre. En mettant un terme à la lutte, on a supprimé le risque d'extension qu'elle comportait.
>
> "En deuxième lieu, l'accord de Genève signifie que le Laos et le Cambodge jouiront d'une indépendance complète." — et il convient d'ajouter le Viet-Nam — "L'Union soviétique, la Chine communiste et le Viet-Minh, ainsi que les représentants des pays démocratiques, ont accepté de respecter l'intégrité et l'indépendance de ces Etats. C'est là une disposition qui peut être d'une importance capitale pour la stabilisation de la situation dans l'Asie du Sud-Est. L'Australie a le ferme espoir que tous les pays libres d'Asie reconnaîtront les gouvernements de ces Etats et établiront avec eux des relations diplomatiques."

On voit donc que ceux qui tiennent, concernant l'accord conclu au sujet de l'Indochine, des propos en apparence

louangeurs mais dont on ne sait trop que penser, ne se rendent pas compte de la grande chose que les hommes d'Etat réunis à Genève ont accomplie.

90. M. Lloyd a parlé de troubles au Laos. J'ai lu certains articles à ce sujet dans les journaux. Je tiens cependant à donner au représentant du Royaume-Uni l'assurance que la Commission internationale, qui est composée de représentants du Canada, de la Pologne et de l'Inde, n'a rien signalé de semblable. Certes, des crimes sont commis; des coups de force ont lieu dans la plupart de ces territoires qui ne sont des entités constituées que depuis peu; mais je désire rassurer M. Lloyd, dans toute la mesure où ma connaissance de la situation me le permet, et lui dire que l'on n'a pas constaté de troubles politiques ni d'actes contraires à la Convention d'armistice, ce dont, évidemment, le Royaume-Uni aurait raison de s'inquiéter.

91. Tous les rapports que la Commission a reçus d'Indochine sont extrêmement rassurants. Le Gouvernement du Viet-Nam, c'est-à-dire du Viet-Nam du Sud, a assuré la Commission de sa coopération, bien qu'il n'ait pas signé la Convention d'armistice. Le représentant indien, Président de la Commission, ainsi que les représentants canadien et polonais, ont déclaré qu'il ne s'agissait pas là d'une simple assurance verbale, mais qu'elle était confirmée par les faits. Le Gouvernement du Viet-Minh, c'est-à-dire du Viet-Nam du Nord, a prêté ses bons offices. La plupart des prisonniers ont été rapatriés. Aucune plainte n'a été formulée et, s'il y a eu des difficultés, elles ont été résolues par les parties elles-mêmes. Les relations entre les Français et la République démocratique du Viet-Nam sont excellentes. La Commission a créé un bureau des pétitions qui est chargé d'étudier les questions posées par les mouvements de population. La Commission veille à ne pas agir comme un organisme supragouvernemental. Je n'ai lu que certaines parties du rapport qu'elle vient de présenter. Au Cambodge, le rapatriement des prisonniers est terminé.

92. Je désirais mentionner ces quelques points au sujet de l'Indochine, car mon pays peut porter témoignage de la patience et des efforts constants de ces hommes d'Etat qui, pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ont obtenu un résultat que l'on peut considérer comme une contribution importante à la cause de la paix.

93. Ma délégation tient maintenant à traiter d'une autre question, qui prête à controverses entre certains Etats représentés à cette assemblée générale. Il s'agit de l'accord qui a été récemment signé à Manille. L'attitude du Gouvernement de l'Inde à l'égard de cette question est bien connue. Nous considérons la conclusion de cet accord comme l'une des choses qui n'auraient pas dû avoir lieu, et qui se sont pourtant produites. Le Premier Ministre de l'Inde a déclaré publiquement que nous ne mettions en doute les motifs d'aucune des parties intéressées. Il ne nous appartient pas de le faire. "On ne peut, a dit le célèbre juriste lord Acton, juger les pensées de l'homme." Nous ne pouvons pas sonder les motifs. Nous ne désirons pas soulever une question dont la discussion nous empêcherait d'examiner d'autres problèmes.

94. Nous estimons que la conclusion de l'accord de Manille a enlevé au climat pacifique créé par le règlement de la question d'Indochine une partie de sa vertu. D'un autre côté, nous pensons que cet accord n'est pas aussi inquiétant qu'on ne l'avait d'abord craint. Nous avons peine à comprendre la hâte apportée à la conclusion dudit accord, alors que les actes d'agression, les troubles et la guerre s'étaient poursuivis pendant huit ans en Indochine, comme nous avons peine à voir la nécessité d'un tel instrument aussitôt après la négociation d'un règlement touchant la question d'Indochine, alors que les signatures de Genève n'étaient pas encore sèches. Un tel accord ne fait rien gagner, pour la raison qu'il ne semble pas devoir être d'une grande efficacité mais qu'il peut faire beaucoup de mal. Il en a déjà fait.

95. Examinons maintenant les aspects plus particulièrement politiques de la question. Mon gouvernement se voit obligé d'élever une objection contre la désignation, dans les articles de l'instrument, d'une "zone d'application du traité" qui dépasse le territoire des signataires et que ceux-ci, en outre, se donnent le droit d'étendre encore. En d'autres termes, on se trouve en présence d'une commission itinérante qui se propose de protéger les territoires d'autres peuples, qu'ils le veuillent ou non. Nous estimons que cela est contraire à la souveraineté et à la dignité des peuples de la région visée. De telles dispositions ne s'accordent pas avec l'esprit, sinon avec la lettre, de la Charte, et elles sont au surplus de nature à empêcher les pays d'Asie d'aplanir leurs différends, et à perpétuer précisément les situations qu'elles se proposent de prévenir. Une alliance comme celle-là, dont les principaux membres sont de grandes puissances dont les intérêts dans notre partie du monde ont revêtu dans le passé un caractère impérialiste, ne peut pas être considérée comme une alliance entre égaux. Elle est le résultat d'une diplomatie dont le principal élément est la menace et qui ne s'est guère révélée fructueuse dans le passé.

96. Il y a trop d'alliances de ce genre dans le monde: il y a l'alliance sino-soviétique, et l'Union soviétique a probablement aussi des alliances avec d'autres peuples; il y a l'alliance des Etats-Unis avec Syngman Rhee, et sans doute leur alliance avec Formose; il y a l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, et encore telle et telle alliance. Tout cela va à l'encontre de la conception de la sécurité collective et des principes de la Charte ou, tout au moins, de ses buts; en d'autres termes, on assiste à la proclamation de la doctrine de l'équilibre des forces et des alliances de puissances. Pourtant, comme je l'ai déjà dit, bien que nous estimions que tout cela est contraire aux intérêts de la paix, nous n'en sommes pas jusqu'à présent grandement affectés.

97. Nous regrettons que l'accord de Manille ait été signé si tôt après la Conférence de Genève et qu'il ait fait renaître des soupçons dont nous avions tous essayé de nous défaire. On a prétendu qu'il s'agissait d'un accord régional entrant dans le cadre de la Charte. Si cette question n'avait pas été mentionnée, ma délégation n'aurait pas cherché à la soulever. Je désire préciser que nul ne peut élever d'objections contre la conclusion d'accords entre Etats souverains; mais quand ces accords ont un champ d'application qui déborde le territoire des signataires et qu'ils visent à la protection de toute une région — et en ce qui nous concerne il ne faut pas oublier que certaines des parties sont unies à nous par d'autres liens — la question est différente. On a ainsi introduit en Asie l'appareil de la guerre froide, ce qui ne peut contribuer à étendre la zone de paix ni à attirer dans la communauté des nations ceux qui ont, ou sont réputés avoir, des desseins d'agression ou qui nourrissent des idées ou des illusions d'agression.

98. Nul ne peut trouver à redire à ce qu'un groupe de nations ayant, ne serait-ce que temporairement, des idéaux communs, fasse ce qu'il croit bon de faire; mais dans le cas présent, il s'agit de beaucoup plus que cela. Le groupe en question déclare que la zone objet de ses préoccupations est le sud-ouest du Pacifique et, dans l'ensemble, l'Asie du Sud-Est. En général, on entend par Asie du Sud-Est la région qui s'étend de l'Himalaya jusqu'à l'Equateur. De plus, le sud-ouest du Pacifique est constitué par la pleine mer. C'est pourquoi nous pensons qu'à ce point de vue, l'accord de Manille nous est préjudiciable.

99. Divers articles de la Charte ont été cités par les défenseurs de l'accord, dont certains signataires, lorsqu'ils ont voulu démontrer qu'il s'agissait d'un accord régional. Certains ont invoqué l'Article 51 de la Charte et soutenu que l'accord de Manille crée un organisme purement défensif au sens de cet article. Or, voici ce que stipule l'Article 51:

> "Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité..."

100. Je n'approfondirai pas la question de savoir si l'accord constitue une mesure prise ou une mesure envisagée, non plus que la question de la démarche auprès du Conseil de sécurité; mais nous ne pouvons considérer une mesure de ce genre comme relevant de la légitime défense s'il n'y a pas eu attaque. Qui plus est, il ne s'agit certainement pas d'une mesure de défense individuelle, ni même d'une défense collective. Il est douteux d'ailleurs qu'il existe en droit une personne collective dans ce sens, à moins que les personnes qui composent l'être collectif ne soient des individus, comme dans les sociétés. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'Etats souverains dont les entités restent distinctes. Si elles s'étaient confondues, la représentation de ces Etats au sein de cette assemblée serait en question. On se trouve donc en présence d'entités multiples et il ne saurait être question de légitime défense. L'Article 51 ne peut s'appliquer. Il ne s'agit pas d'une organisation, même militaire, du caractère de celles qui sont visées par ses termes.

101. Si l'on invoque l'Article 52, nous répondrons qu'il ne s'agit pas non plus d'un organisme régional puisque, aux termes de l'Article 24, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. On ne saurait, à notre avis, soutenir qu'il s'agit d'un organisme régional.

102. Le Gouvernement de l'Inde a été invité à participer à la Conférence de Manille. Il n'a pu accepter cette invitation, parce que cela aurait signifié le renversement de sa politique. Nous ne pouvions siéger à cette conférence sans par là même indiquer que les opinions que nous avions exprimées n'étaient pas sincères et que les accords que nous venions de conclure avec la Birmanie et la Chine étaient vides de sens. Ces accords traitent de la non-agression et de la non-intervention. Il nous était impossible, sans manquer à la logique, de les signer d'une part et de participer à la Conférence d'autre part. En outre, notre participation n'aurait eu aucune valeur réelle puisque, comme je l'ai dit, les résultats de la Conférence sont plus négatifs que positifs, plus nuisibles qu'utiles. En fait, les régions principales et les plus grandes nations de cette partie du monde ne sont pas membres de l'organisation dont il s'agit. Nous déplorons l'existence de cette organisation et nous espérons qu'à l'avenir le bon sens prévaudra des deux côtés. Certes, il y a beaucoup d'organisations et d'arrangements que nous ne voyons pas d'un œil favorable, mais nous ne voulons pas les considérer comme des obstacles à nos rapports avec d'autres peuples. Dans toute la mesure du possible, nous fonderons notre conduite sur la compréhension mutuelle et nous userons de toute la persuasion dont nous sommes capables, notamment envers le Royaume-Uni qui, s'il nous est permis d'exprimer toute notre pensée, a fait bon marché dans cette affaire de certains autres liens.

103. J'espère que rien, dans ce que j'ai dit, ne sera interprété comme une simple manifestation du désir de soulever des objections ou comme une atteinte au droit absolu de chaque Etat de conclure les accords qu'il veut. Je résisterai à la tentation de citer les paroles prononcées à cet égard par M. Casey.

104. Notre attitude en ce qui concerne l'accord de Manille est telle que je viens de l'exposer. Cependant, parce que nous sommes optimistes, nous espérons que cet instrument ne sera pas nuisible. Quoi qu'il en soit, nous orienterons nos efforts dans la direction que j'ai indiquée.

105. J'en viens maintenant à la question de la représentation de la Chine. Le projet de résolution soumis par M. Lodge [*473ème séance*], représentant des Etats-Unis, n'interdit pas la discussion de cette question. Il se borne à indiquer que nous ne devons pas prendre de décision à son sujet. Notre attitude en la matière est bien connue. Nous estimons que la stabilité de l'Asie serait mieux assurée si le Gouvernement populaire de la Chine était représenté au sein de cette assemblée. Ce gouvernement a apporté une grande contribution à la Conférence de Genève. En outre, si l'on peut tirer une conclusion de cette conférence, c'est qu'on ne peut obtenir de résultats qu'avec la présence des personnes qu'il faut. Il ne suffit pas de réunir des personnes qui partagent les mêmes idées; il faut aussi s'entretenir avec celles dont la façon de voir est différente.

106. J'espère que l'Assemblée prendra note des opinions très fermes et très réfléchies exprimées par les premiers ministres à Colombo concernant la représentation de la Chine. Dans des termes modérés, les premiers ministres se sont efforcés de rendre le monde conscient de l'importance de cette question et des préoccupations qu'elle leur inspire.

107. Nous pensons donc que seule la participation aux travaux de cette assemblée du Gouvernement de la République populaire de Chine permettra de faire entendre la voix d'une grande partie de l'Asie qui jusqu'à présent est dépourvue de représentation. Telle est la situation en fait, sinon en droit, étant donné la position prise par l'Assemblée. Nous croyons que l'opinion de notre délégation sur l'aspect juridique de la question est bien connue. Nous formulons l'espoir que les considérations politiques qui peuvent causer des difficultés dans le cas de certains ne tarderont pas à se modifier et qu'il nous sera possible de nous entretenir avec ceux que d'aucuns peuvent désapprouver. La participation du Gouvernement de la République populaire de Chine à nos débats constituerait une des contributions les plus

importantes que nous puissions apporter à l'établissement d'une situation stable dans l'Asie du Sud-Est, au respect du principe de non-intervention dans les affaires d'autres Etats et aux accords de non-agression.

108. Les premiers ministres réunis à Colombo ont examiné la question de la représentation de la Chine au sein de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont estimé qu'elle favoriserait la stabilité de l'Asie, diminuerait la tension internationale et permettrait d'aborder d'une manière plus réaliste les problèmes mondiaux.

109. A cet égard, le Premier Ministre de l'Inde a fait il y a deux jours la déclaration suivante:

"La Chambre sait que nous avons toujours estimé que le Gouvernement de la République populaire de Chine devait être représenté auprès de l'Organisation des Nations Unies. Récemment, cette organisation a adopté une résolution tendant à ce que la question de la représentation de la Chine ne soit pas examinée pendant environ un an. Je suis convaincu depuis longtemps qu'une grande partie des difficultés de l'heure tient — cela est certainement vrai pour l'Extrême-Orient et j'irai jusqu'à dire qu'il en est très probablement de même pour le monde entier — au fait extraordinaire que l'on ferme les yeux devant la réalité concernant la Chine. La Chine est un grand pays, et qu'on l'aime ou non ne change absolument rien à la chose. C'est un grand pays dont l'Organisation des Nations Unies, ou certains de ses Membres refusent de reconnaître l'existence. Une telle attitude engendre toutes sortes de conflits. Pour ma part, je suis persuadé — c'est pure conjecture bien entendu — que la guerre de Corée n'aurait pas éclaté si le Gouvernement de la République populaire de Chine avait été représenté à l'Organisation des Nations Unies, parce qu'il aurait été possible de discuter de la situation autour d'une table de conférence. L'absence de représentation de la République populaire de Chine ne fait qu'ajouter à la complexité et à la difficulté des problèmes mondiaux.

"Rappelez-vous ceci: il ne s'agit pas de l'admission de la Chine, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, mais simplement de savoir qui représente ce pays. C'est là une chose dont on ne se rend pas suffisamment compte. Il n'est pas vraiment question pour le Conseil de sécurité, ou pour tel ou tel autre organe, de se prononcer sur l'admission de la Chine comme il se prononce sur celle de nouveaux Membres. La Chine n'est pas un nouveau Membre. Il s'agit en fait d'une question, disons de pouvoirs: qui représente la Chine? Question toute simple, dont je m'étonne qu'on ait pu, en la faussant, faire une source de difficultés sans fin. Tant que l'existence du Gouvernement de la République populaire de Chine — fait de première importance — ne sera pas reconnue, il ne pourra y avoir de règlement des problèmes de l'Extrême-Orient ou de l'Asie du Sud-Est. Je tiens que l'un des facteurs essentiels de la sécurité de l'Asie du Sud-Est et de l'Extrême-Orient est la reconnaissance du Gouvernement de la République populaire de Chine par les Etats de ces régions et la représentation de ce pays à l'Organisation des Nations Unies. La sécurité serait aussi beaucoup plus assurée que par l'Organisation du Traité du Sud-Est asiatique ou autres organismes de même nature.

"Si la Chine est présente à l'Organisation des Nations Unies, non seulement il sera possible de traiter face à face avec elle, mais encore elle assumera certaines responsabilités au sein de l'Organisation...

"Au lieu d'inviter la Chine à assumer ses responsabilités, au lieu d'ouvrir ainsi la voie à la coopération, vous rendez celle-ci impossible et vous favorisez la conduite irréfléchie de certaines nations tout en affirmant que vous organisez la sécurité. Cette méthode pèche par la base. Elle a fatalement pour résultat d'amoindrir l'influence de l'Organisation des Nations Unies. Pour ma part, je ne veux pas voir cette influence diminuer, parce que l'Organisation, quoi qu'on puisse en penser, représente un des plus grands espoirs de paix dans le monde.

"A cet égard, il a souvent été question de ce que l'on appelle l'agression par la subversion. Le Gouvernement de l'Inde est heureux de rapporter que le Chef de la République populaire de Chine, Mao Tse-tung et le Premier Ministre, Chou En-laï, ont récemment déclaré qu'on avait appelé leur attention sur le fait que des millions de Chinois qui vivent à l'étranger en se prévalant de la nationalité chinoise et qui soutiennent la Chine sont à l'origine de beaucoup de difficultés. Autrefois, la Chine ne reconnaissait pas aux Chinois le droit d'abandonner leur nationalité. Les autorités de Formose adoptent la même attitude, ce qui place les collectivités chinoises des pays de l'Asie du Sud-Est dans une situation embarrassante. Nous connaissons l'état de choses singulier qui existe en Malaisie. Le Gouvernement britannique est dans une situation très difficile: on parle de l'indépendance de la Malaisie alors que les Malais ne constituent qu'une minorité.

"Un fait nouveau intéressant vient d'être signalé par Mao Tse-tung, Chef de la République populaire de Chine, et Chou En-laï, Premier Ministre, qui ont déclaré que les collectivités chinoises à l'étranger ne seront plus considérées de la même façon que par le passé, et que leurs membres peuvent dorénavant, soit devenir citoyens du pays dans lequel ils résident — et dans ce cas ils seront complètement retranchés de la Chine — soit conserver leur nationalité chinoise, auquel cas ils ne devront plus intervenir dans les affaires intérieures d'un autre pays. C'est là une mesure qui permettra certainement de surmonter les difficultés et de dissiper les craintes."

110. Cette attitude est celle que mon gouvernement a adoptée à l'égard des personnes d'origine indienne qui vivent dans les colonies britanniques et dans divers autres pays. Ces personnes sont considérées par nous comme des habitants du Tanganyika, du Kénya ou de tel ou tel autre pays, quelles que soient leurs attaches avec l'Inde sous le rapport de la civilisation, de la race et à tous autres égards.

111. Il est une autre question que je voudrais maintenant aborder: celle du désarmement. Dans sa résolution 715 (VIII) en date du 28 novembre 1953, l'Assemblée générale a suggéré la création d'un sous-comité, bien qu'à l'origine la proposition que nous avons présentée à cet égard n'ait pas trouvé un large appui. Nous sommes heureux de constater que le Sous-Comité qui a été créé a accompli des travaux importants, et nous avons été réconfortés par les discours prononcés par les représentants de la France, du Royaume-Uni et de certains pays de l'Amérique du Sud. Nous sommes maintenant au-delà du rapport de ce sous-comité.

112. Au moment où l'Assemblée s'est réunie, deux points de vue étaient en présence: celui des Etats-Unis

et celui de l'Union soviétique. Il y avait un point de vue intermédiaire: celui de la France et du Royaume-Uni, auquel les Etats-Unis étaient disposés à se ranger. Le représentant de l'Union soviétique a maintenant déclaré qu'il acceptait sans réserve les propositions du Sous-Comité comme base de discussion.

113. Je me garderai d'entrer dans le détail de cette question ou d'examiner les aspects qui ont trait à la procédure; en effet, ma délégation se propose de participer au débat sur le problème du désarmement et nous croyons que le moment est venu pour l'Assemblée de considérer s'il est possible d'écarter de l'examen du problème du désarmement certaines parties du monde, ou certaines régions comme on les appelle. Il se peut qu'une revision de cette attitude soit nécessaire, mais je me préoccupe davantage d'une autre question que j'essaierai d'exposer aussi brièvement que possible. Elle a trait au problème du désarmement lui-même, et en particulier à l'utilisation dans la guerre des armes atomiques et des armes à l'hydrogène.

114. Etant donné le peu de temps dont je dispose, je n'évoquerai pas les détails horrifiants de ce problème, mais je tiens à émettre l'opinion que la guerre froide est, à bien des égards, semblable à la guerre elle-même. Le passage de l'état de guerre à un état de paix est précédé par un armistice ou par une trêve. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement désire que les commissions intéressées prennent en considération sa proposition de *statu quo* au sujet de la bombe à l'hydrogène [*DC/44*]. Au paragraphe 6 de la lettre que notre représentant à New-York a remise au Secrétaire général, nous demandions, dans les termes ci-après, que la Commission du désarmement examine cette proposition:

> "En faisant ces propositions et en demandant que la Commission du désarmement les examine immédiatement, le Gouvernement de l'Inde est animé de la conviction sincère et du ferme espoir qu'elles pourront marquer utilement un premier pas sur la voie de la réalisation de la ferme intention que l'Assemblée générale a exprimée l'an dernier ..."

Ces propositions visent uniquement les explosions, mais nous estimons que l'ensemble du problème est justiciable d'un accord de *statu quo* en attendant l'issue des discussions très utiles qui sont en cours. Nous pensons que l'adoption de telles propositions ferait naître un sentiment de réconfort et d'optimisme parmi les peuples et pourrait mettre un terme à la course aux armements.

115. Il est cependant une autre question à propos de laquelle nous désirons préciser nettement notre position. Deux points de vue sont possibles en ce qui concerne les propositions franco-britanniques. Il y a la thèse de l'Union soviétique selon laquelle l'interdiction de l'arme atomique doit être inconditionnelle, ce qui est inacceptable pour les Occidentaux, et il y a le compromis selon lequel l'arme atomique pourrait être utilisée dans certaines conditions.

116. Ma délégation, et en fait la majorité des peuples d'Asie, n'accepteront jamais l'idée que les armes atomiques peuvent être utilisées dans certaines conditions. Nous estimons que cette manière de voir est absolument erronée. Nous sommes prêts à reconnaître que l'interdiction absolue peut présenter des difficultés et qu'en conséquence il faut que les conditions qui la rendraient possible soient créées. Nous comprenons et nous approuvons tout à fait ce point de vue, mais nous ne pouvons accepter l'idée que les armes atomiques puissent être utilisées dans certaines conditions, que ce soit pour répondre à l'agression ou pour toute autre raison, surtout si l'on considère qu'il n'existe aucune définition de l'agression.

117. Nous estimons aussi que ces armes ont cessé d'avoir la valeur qu'on leur attribuait précédemment. Nous en avons maintenant la preuve et des déclarations significatives ont été faites, dont je me propose de donner lecture en commission. Nous sommes persuadés que les parties intéressées possèdent déjà une quantité suffisante d'armes pour détruire l'ensemble de cette planète; je suis sûr, cependant, qu'elles n'ont pas l'intention de détruire d'autres planètes.

118. Une proposition a retenu l'attention de cette assemblée et du monde. Elle a été présentée par la délégation des Etats-Unis à la suite du discours prononcé l'an dernier par le président Eisenhower [*470ème séance*]. Elle est relative à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins civiles et a été inscrite à l'unanimité à l'ordre du jour.

119. Mon gouvernement tient à déclarer qu'il ne le cède à aucun autre dans son désir de favoriser les mesures qui permettront d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Dans mon pays, le gouvernement détient un monopole en matière d'énergie atomique. Il contrôle toutes les recherches effectuées dans ce domaine. En conséquence, il n'a à compter avec aucun intérêt privé en ce qui concerne le développement de l'énergie atomique. Nous désirons, et nous espérons que la délégation des Etats-Unis comprendra ce désir, qu'un certain temps nous soit accordé pour nous permettre d'étudier la proposition et d'en examiner les modalités avec l'aide de nos experts. Je n'ai pas de connaissances très étendues en la matière et nous aimerions que ces experts puissent venir prendre part à la discussion.

120. Le rapport du Secrétaire général fait de nouveau état du problème de la diminution du prestige des organes des Nations Unies. Le fait même que cette question soit évoquée indique qu'il s'agit là d'une situation regrettable.

121. On a beaucoup parlé de l'utilisation du veto. Ma délégation estime que l'usage du veto est un symptôme. C'est l'indice d'un certain état de choses, et je pense que les membres des délégations auraient intérêt à relire les observations faites par le représentant du Brésil [*486ème séance*] qui a indiqué comment le veto a été adopté à San-Francisco et qui nous a dit que l'œuvre des Nations Unies n'aurait pas été possible sans l'accord intervenu à ce sujet. Si cela est vrai, il est possible que l'existence de l'Organisation des Nations Unies dépende du maintien du veto, mais ce n'est pas à cause du veto que le Gouvernement chinois continue d'être exclu de l'Organisation.

122. N'ayant pas suffisamment de temps à ma disposition, j'ai laissé de côté toute la section du rapport qui a trait à la représentation de l'Asie dans les commissions et les conseils ainsi que, d'une manière générale, dans les autres organes des Nations Unies. A notre avis, la composition du Conseil de sécurité et les pouvoirs qui lui sont attribués, aux termes du Chapitre V de la Charte, doivent demeurer intacts; puisque les représentants des pays de l'Amérique latine ont eux-mêmes mentionné ce point, je n'ai pas l'intention d'y revenir.

123. Il est une question inscrite à l'ordre du jour, qui s'intitule "Admission de nouveaux Membres". Nous espérons qu'il sera possible de réaliser quelques progrès

dans ce domaine. Pour le moment, ma délégation ne veut rien dire qui puisse rendre toutes conversations ou discussions sur ce sujet encore plus difficiles.

124. Il y a encore deux ou trois autres questions dont je voudrais parler brièvement. En ce qui concerne la question d'une représentation plus large des pays à l'Organisation des Nations Unies, nous estimons qu'une partie très importante de l'Europe qui, au cours des cent dernières années, a participé, d'une façon ou de l'autre, à la guerre, a été laissée de côté. Il serait bon, à notre avis, que l'Union soviétique et tous les pays qui sont d'accord avec elle — ou plutôt l'Union soviétique et les Etats de l'Europe orientale — prennent leur place dans les institutions spécialisées, telles que l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et les autres organismes rattachés à l'Organisation des Nations Unies, de manière que ces organismes au moins, où aucun obstacle ne s'oppose à l'admission de nouveaux membres, puissent donner une image du monde tel qu'il est. Ce serait une manière de contribuer à la solution du problème que nous essayons de résoudre à l'Assemblée générale et au sujet duquel l'accord est déjà réalisé dans une large mesure. Sans aucun doute, si chacun de nous est prêt à faire quelques concessions, nous devrions être capables de trouver une solution. Nous demandons par conséquent à tous les pays tels que l'Union soviétique de réfléchir avant de refuser leur appui et leur participation aux travaux des institutions spécialisées. Les Nations Unies ont cette année obtenu un gain à cet égard, en ce qui concerne l'Organisation internationale du Travail.

125. Il est une autre question que mon gouvernement m'a chargé de mentionner: celle du Japon. Nous espérons qu'un traité de paix sera très tôt et très rapidement signé entre l'Union soviétique et le Japon et que ce dernier pays prendra sa place dans cette assemblée. C'est une question qui nous préoccupe beaucoup, puisqu'il s'agit d'un pays asiatique, et nous estimons qu'en admettant le Japon au sein de l'Organisation des Nations Unies sur un pied d'égalité en qualité de Membre libre, nous contribuerons à assurer la stabilité de l'Asie et nous empêcherons que certains problèmes, qui ont déjà commencé à s'esquisser, ne soient portés devant cette assemblée. Cette mesure contribuerait aussi à augmenter le caractère d'universalité de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

126. Il me reste encore beaucoup à dire, mais il y a des limites à la patience, même à celle des membres de cette assemblée. Je n'ai pas parlé de l'Autriche, mais les observations que nous avons faites précédemment à ce sujet continuent à être valables aujourd'hui. Nous espérons voir un jour l'Allemagne et le Japon représentés ici.

127. Avant de quitter cette tribune, je voudrais résumer les différentes suggestions que ma délégation a faites. Nous espérons qu'un traité de paix sera signé avec le Japon. Nous espérons que les gouvernements intéressés feront tout leur possible pour encourager l'ouverture de négociations directes entre les Gouvernements de l'Allemagne orientale et de l'Allemagne occidentale, de telle sorte que l'on puisse aborder sous un angle nouveau la question de l'unité de l'Allemagne. En ce qui concerne la Corée, ma délégation présentera, si les circonstances le permettent, les propositions qu'elle estimera possible de faire au moment opportun. En ce qui concerne la proposition relative au désarmement, nous avons l'intention d'examiner la possibilité de soumettre à l'examen de l'Assemblée ce que l'on pourrait appeler un accord pour le maintien du *statu quo* en attendant d'en arriver à un accord sur le désarmement. J'ai indiqué notre position au sujet du Conseil de sécurité et de la question de l'admission de nouveaux Membres. J'ai également indiqué que ma délégation se propose de suggérer que l'on crée une journée de l'enfance qui serait observée dans le monde entier, sous les auspices des Nations Unies, de manière à faire progresser l'œuvre du FISE et à permettre à la génération montante de comprendre l'ère nouvelle dans laquelle entre notre civilisation.

128. Si j'en avais le temps, je parlerais de la question principale, celle de l'attitude de mon gouvernement en matière de politique extérieure. Je veux dire que, pour nous, chaque pays devrait fixer son attitude propre au sujet de toutes les questions qui donnent lieu à des divergences; il serait ainsi possible à différents systèmes de vivre ensemble. Je ne veux pas employer l'expression de "coexistence", pour la raison bien simple que l'on a beaucoup plaisanté à ce sujet. Mais qu'est-ce que la coexistence? C'est simplement la mise en œuvre de la Charte, qui nous dit:

> "... résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre ... à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine ... à favoriser le progrès social ... à instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes ... à recourir aux institutions internationales ..."

Et, conformément aux termes du paragraphe 4 de l'Article 1 de la Charte, l'un des buts des Nations Unies est d' "être un centre où s'harmonisent les efforts des nations". Par conséquent, l'idée n'est pas nouvelle; il s'agit simplement de mettre en œuvre les principes de la Charte.

129. J'en arrive à la fin de mes observations; je dois réserver ce qui me reste à dire pour le débat en commission. J'ai peut-être donné l'impression qu'il n'y a pas de solutions faciles pour les problèmes que je viens de poser devant l'Assemblée, mais l'attitude que nous adoptons à leur égard est de la plus haute importance. Certains seront peut-être enclins à dire comme Voltaire que ce monde est le théâtre de l'orgueil et de l'injustice, qu'il fourmille de pauvres malades qui parlent du bonheur. Ils diront peut-être aussi que le bonheur est impossible pour notre monde. Nous ne parlons pas d'un bonheur idyllique et romantique pour les nations. Il est possible de résoudre chaque problème particulier, pourvu qu'on l'aborde avec honnêteté et dans un esprit de coopération. C'est pourquoi je reprendrai les mots attribués à l'esprit d'un marin naufragé:

> Pendant que nous faisions naufrage,
> Victimes des flots démontés,
> D'autres marins, pleins de courage,
> Ont réussi à les dompter.

Inspirons-nous de leur exemple.

130. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant des Philippines désire se faire entendre cet après-midi. Si les membres de l'Assemblée n'y voient pas d'objection, je lui donne la parole.

131. M. SERRANO (Philippines) (*traduit de l'anglais*): Lorsque, dans l'après-midi du 30 septembre 1954 [*484ème séance*], M. Vychinsky, représentant de l'Union soviétique, est monté à cette tribune, il ne lui aura pas échappé que presque tous les représentants des

soixante Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies étaient présents dans la salle de l'Assemblée. Il avait suffi que son discours fût annoncé pour éveiller parmi nous un intérêt inaccoutumé. Quelle était la cause de cet intérêt exceptionnel et de cette inquiétude? Un monde las de la guerre, mal remis des blessures du dernier conflit général, préoccupé de la menace que les nuages qui s'amoncellent font peser sur toute la terre, concentrait toute son attention sur le représentant de l'Union soviétique; il espérait malgré tout qu'aux discours cyniques du passé succéderaient peut-être quelques paroles annonciatrices de paix pour l'humanité.

132. Mais, au fur et à mesure que l'orateur passait d'un point à un autre, il devint de plus en plus évident que son discours reprenait simplement les thèmes habituels de la propagande soviétique. Si l'on met à part sa proposition relative à l'arme atomique et à l'arme à l'hydrogène, dont nous ne connaissons encore ni la nature exacte, ni la portée, ni le mobile, M. Vychinsky ne nous a donné aucun espoir. Il n'a pas ouvert de voie nouvelle à la paix; il n'a pas suggéré de nouvelles méthodes, ni même de nouvelles formules pour étudier et résoudre les problèmes qui nous occupent et nous faire sortir de l'impasse où nous nous trouvons depuis longtemps. De plus, il a lancé des attaques enflammées et insolentes contre l'Organisation des Nations Unies, à laquelle il reproche son refus de consacrer une injustice et d'accepter les conséquences d'actes illégaux. Il a déploré que l'Organisation des Nations Unies n'ait pas réussi à régler le problème de la paix et de la sécurité internationales, alors que c'est l'Union soviétique qui, par son intransigeance, est principalement responsable de cet échec. Enfin, il a dénoncé les pactes régionaux de sécurité collective, que les Etats ont conclus dans un souci de légitime défense et sous l'empire de la nécessité, pour se protéger contre les menées subversives et les actes d'agression continuels de voisins rapaces. Le représentant de l'Union soviétique n'a que mépris pour les efforts accomplis par l'Organisation des Nations Unies en vue de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Les échecs répétés de l'Organisation des Nations Unies montrent, selon lui, qu'elle a compromis son autorité internationale.

133. Mon intention n'est pas d'examiner en détail l'œuvre accomplie par notre organisation dans le domaine du maintien de la paix, de la liberté et du progrès social. L'Union soviétique, si elle y a jamais ou rarement contribué, la connait en tout cas aussi bien que nous. Par son intervention directe, sa médiation ou son influence morale, l'Organisation des Nations Unies a prévenu en 1946 une ingérence illicite dans les affaires intérieures de l'Iran; elle a mis fin la même année à ce que l'on appelait la "présence gênante" des troupes britanniques et françaises au Liban et en Syrie; en 1947, elle a protégé la Grèce de nouvelles attaques communistes; elle a rendu possible la conclusion de l'armistice en Palestine et l'accession de l'Indonésie à l'indépendance; elle a empêché une effusion de sang au Cachemire et arrêté l'agression en Corée. Grâce à la souplesse du système prévu dans la Charte et à la sagesse politique de certains hommes d'Etat, l'Organisation des Nations Unies est parvenue à surmonter sa faiblesse organique, et, par l'adoption de la résolution 377 (V) intitulée "L'union pour le maintien de la paix", elle a mobilisé des forces collectives pour faire échec à l'agression en Corée. De plus, elle a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est certes réconfortant, en cet âge atomique, où l'homme, mû par son génie malfaisant, a déchaîné les forces cosmiques qui menacent l'espèce humaine d'extinction définitive, il est réconfortant, dis-je, de constater que cet homme, tant qu'il possède encore l'existence, s'efforce de vivre dans l'honneur et la dignité et de créer les conditions et circonstances essentielles à son plein épanouissement. Enfin, l'institution du régime international de tutelle a apporté la promesse d'une vie plus large à des millions d'êtres humains déshérités, qui, depuis longtemps, subissaient l'asservissement et la misère. Seul le cynique le plus désabusé pourrait nier la valeur de l'œuvre réalisée par l'Organisation des Nations Unies durant ses neuf années d'existence.

134. Certes l'Organisation n'a pas répondu entièrement à notre attente et à nos espoirs. Mais, comme toutes les institutions humaines, elle ne peut avancer qu'à tâtons. S'il lui est arrivé d'échouer alors qu'elle aurait dû réussir, si elle n'a pas toujours pu intervenir efficacement dans des cas de rupture de la paix ou de menace à la sécurité internationale, il ne faut pas oublier que l'attitude de l'Union soviétique dans certains des principaux organes des Nations Unies est au premier chef responsable de ces échecs. Il est regrettable que ceux qui dénoncent les défaillances de l'Organisation des Nations Unies en soient responsables, sinon totalement, en tout cas pour la plus large part.

135. Lorsque les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont prévu que les cinq grandes puissances seraient membres permanents du Conseil de sécurité avec le droit de veto, ils escomptaient que ces cinq Etats agiraient d'un commun accord dans tous les cas de rupture de la paix ou de menace à la sécurité internationale. Qui donc aurait pu soupçonner alors que l'Union soviétique, qui avait partagé avec les quatre autres grandes puissances le fardeau de la guerre et la gloire de la victoire commune, s'opposerait à presque tous les efforts de ses anciens alliés pour affermir la paix et résoudre les problèmes de la sécurité internationale? Or, il ressort des comptes rendus du Conseil de sécurité que l'Union soviétique a constamment fait usage de son droit de veto, pour s'opposer à la solution de différends très importants qui pouvaient mettre la paix en danger. En fait, l'Union soviétique a recouru soixante fois au veto, et elle a paralysé presque complètement l'action du Conseil de sécurité, c'est-à-dire de l'organe qui est au premier chef responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

136. M. Vychinsky s'est élevé, au nom de son gouvernement, contre la formation par les pays libres de systèmes régionaux de protection, tels que l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord ou du Traité de défense collective de l'Asie du Sud-Est qui a été signé le mois dernier dans la capitale de mon pays. Il a feint d'ignorer que ces traités, comme leur texte le mentionne expressément, ont un caractère défensif et il les a dénoncés comme des instruments d'agression, dont l'objet serait d'accroître et non de réduire la tension internationale. Je n'ai pas l'intention de parler de la communauté européenne de défense, si ce n'est pour dire que, devant le danger commun qui menace les pays libres de l'Europe et les Etats-Unis, ces nations ont compris que le seul moyen de s'assurer une garantie raisonnable de leur liberté, de leur indépendance politique et de leur intégrité territoriale, était de mettre en commun leurs forces militaires et leurs ressources économiques. Le seul de ces instruments qui intéresse directement mon gouvernement est le nouveau traité

de défense multilatéral dont les Philippines sont l'un des signataires.

137. Si mon pays est faible, il n'est pas aveugle au péril qui menace son existence nationale; s'il est petit, il ne se résigne pas à son impuissance actuelle. Pendant un certain nombre d'années, il a été en butte aux entreprises de subversion des communistes, qui se sont ouvertement rebellés en 1946 contre les pouvoirs constitués. Seule l'utilisation efficace de la force armée, jointe à une politique humaine et courageuse, a permis d'en venir à bout. A l'extérieur, mon pays a vu la Chine communiste accéder rapidement à la plénitude de sa puissance sur le continent asiatique et exercer sa force d'attraction sur les régions environnantes. Il a vu avec stupeur l'agression communiste inattendue contre la Corée du Sud et il a effectivement contribué dans la mesure de ses ressources limitées, ainsi qu'en sacrifiant une partie de sa plus belle jeunesse, à l'action collective menée par les Nations Unies pour faire échec à cette agression. Il n'a pas entendu sans inquiétude la plainte formulée par la Thaïlande, qui a demandé l'envoi à sa frontière d'un groupe d'observateurs qui puissent être témoins des incursions tentées par les communistes. Il a vu des signes de menace surgir en Indochine et des signaux d'alarme, non moins inquiétants, apparaitre dans d'autres régions de l'Asie du Sud-Est. Maintenant encore, il regarde avec appréhension les lourds nuages qui s'amoncellent au-dessus de la petite île voisine de Quemoy et se demande ce que l'avenir ou le destin tient en réserve pour lui dans les quelques centaines de kilomètres qui le séparent de cette île. Saignant encore des blessures que la révolte intérieure communiste lui a infligées, comprenant qu'il se trouve directement sur le chemin d'une implacable poussée communiste, mon pays n'a pas d'autre ressource que de chercher à s'unir avec d'autres pays sur lesquels plane la même menace. Faible et sans défense s'il demeure isolé, il lui faut chercher son salut dans une alliance aux fins d'une défense commune avec ceux dont la liberté court un danger analogue. Tels sont les motifs qui justifient la décision prise par mon gouvernement d'être partie au Traité de défense collective de l'Asie du Sud-Est, récemment conclu dans mon pays, instrument qui a fait l'objet à l'Assemblée d'attaques excessivement violentes de la part des représentants de l'URSS et d'autres pays. Les exigences de l'instinct de conservation sont encore la loi suprême pour les nations comme pour les individus.

138. Le représentant de l'Inde s'est récemment élevé ici même contre une disposition du Traité de Manille, selon laquelle la zone du Traité s'étend au-delà des frontières des parties contractantes; il a soutenu qu'en définissant ainsi la zone du Traité, les parties contractantes avaient, en fait, indirectement cherché à empiéter sur le territoire d'autres Etats et qu'à vrai dire une disposition de cette nature débordait largement le cadre précis de ce qu'autorise la légitime défense collective, au sens de l'Article 51 de la Charte.

139. J'estime que cette allégation est dénuée de tout fondement. Le représentant de l'Inde devrait savoir que, si les huit pays parties au Traité de Manille ont jugé bon de décider que la zone du Traité s'étendait au-delà des frontières effectives des Etats signataires, ils ne l'ont fait que pour avoir un moyen de déterminer le degré d'imminence du danger pour les parties elles-mêmes, au cas où des actes extérieurs d'agression seraient commis. Chaque fois que les parties constateront qu'un acte extérieur d'agression a été commis contre une région située au-delà des frontières effectives de tous les Etats signataires, mais nettement à proximité de celles-ci, elles pourront à bon droit procéder alors à des consultations mutuelles, en vue d'assurer collectivement leur légitime défense. Telle était l'unique intention des huit pays signataires du Traité de Manille; ils ne pouvaient en avoir d'autre.

140. La légitime défense collective n'est, toutefois, pas la seule préoccupation dont mon gouvernement ait tenu compte. Son souci du droit des peuples à déterminer eux-mêmes leur sort n'a pas moins compté dans sa décision. Nous croyons que l'humanité ne peut demeurer composée pour moitié d'esclaves et pour moitié de personnes libres; nous croyons qu'aucun gouvernement ne doit exister que par le consentement des gouvernés. Il est à l'honneur des huit parties au Traité de Manille d'avoir affirmé solennellement que:

> "... conformément à la Charte des Nations Unies, elles soutiennent le principe de l'égalité de droits ainsi que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et... elles s'efforceront sincèrement, par tout moyen pacifique, d'aider à s'administrer eux-mêmes et à assurer leur indépendance tous les pays dont les populations le désirent et sont capables d'en assumer la responsabilité."

141. Je puis affirmer que si les Etats parties au Traité de Manille n'avaient pas déclaré soutenir le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mon gouvernement aurait sérieusement hésité à donner au Traité son adhésion officielle. C'est pour cette raison que nous considérons la Charte du Pacifique non seulement comme un instrument parallèle à l'accord de défense, mais encore comme un texte qui en fait partie intégrante.

142. On peut, en vérité, se poser la question suivante: comment un pays serait-il fondé à se plaindre quand, par ses actes menaçants, il a obligé d'autres pays à chercher la sécurité en unissant leurs forces aux fins de leur défense commune?

143. On a dit que le plan dit de défense de l'Asie du Sud-Est vise à engager certains pays asiatiques dans une intervention armée et à masquer les intérêts particuliers des puissances coloniales qui veulent dominer cette région. Le représentant de l'Union soviétique a déclaré [*484ème séance, par. 90*]: "Il s'agit ... de se servir des peuples de l'Asie en les dressant perfidement les uns contre les autres." Cette allégation n'est pas très flatteuse pour les pays de l'Asie du Sud-Est qui ont signé le Traité. On les accuse de s'être faits volontairement les instruments dociles des puissances occidentales et de s'être mis au service des intérêts coloniaux que ces puissances prétendraient défendre. La lutte historique qu'ont menée pour leur liberté les pays asiatiques en question, la fermeté avec laquelle ils ont toujours pris position contre les survivances du colonialisme chaque fois que l'occasion s'en est présentée à l'Organisation des Nations Unies, suffisent à garantir que ces pays ne sauraient prêter les mains à un plan d'expansion colonialiste conçu par une puissance occidentale quelconque. En outre, cette accusation ne peut se soutenir quand on lui oppose l'histoire contemporaine des pays occidentaux parties à l'accord de défense. A la connaissance de mon gouvernement, les Etats-Unis n'ont aucun intérêt colonial à défendre en Asie. Au contraire, après avoir heureusement mené dans mon pays une expérience de la démocratie, jusqu'alors sans parallèle dans l'histoire, les Etats-Unis ont volontairement renoncé à leur souveraineté sur notre territoire. De même, le Royaume-Uni a accordé l'indépendance à

l'Inde, au Pakistan, à la Birmanie et à Ceylan. En signant la Convention d'armistice de l'Indochine, la France a accepté que des élections aient lieu au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos, pour permettre aux populations de se donner un gouvernement de leur choix, ce qui constituera manifestement pour ces peuples une façon non équivoque d'exercer leur droit de libre disposition. Si l'un des pays signataires possède encore des possessions coloniales dans l'Asie du Sud-Est, mon gouvernement et les autres Etats parties au Traité espèrent qu'il prendra, conformément aux déclarations solennelles contenues dans la Charte du Pacifique, toutes les mesures nécessaires pour aboutir en fin de compte à émanciper ces territoires encore assujettis.

144. Certes, quelques pays de l'Asie du Sud-Est n'ont pas jugé bon pour le moment d'adhérer à l'accord de défense. Mon gouvernement espère qu'ils le feront, à l'heure fixée par Dieu. Ils sont attachés aux mêmes libertés que nous. Ils savent que ces libertés sont menacées par un danger commun. Ils n'ont d'opinions différentes des nôtres que sur l'imminence réelle de ce danger et sur la façon d'y parer. Nous sommes fermement convaincus, toutefois, que ces divergences de vues s'atténueront avec le temps et c'est en raison de cette confiance dans l'avenir que nous avons laissé, par les dispositions du Traité de Manille, la possibilité à nos autres voisins asiatiques d'y adhérer un jour.

145. On a de nouveau attiré notre attention sur la nécessité d'une coexistence pacifique de l'Union soviétique et des pays libres. On nous a redit que ce n'est qu'en reconnaissant l'importance réelle de la coexistence pacifique d'Etats dont la structure sociale et l'idéologie politique sont différentes que nous pouvons espérer voir renaître des relations normales entre les nations et établir de façon durable la paix dans le monde.

146. Il est manifeste que l'appel à la coexistence pacifique que nous adressent l'Union soviétique et les autres pays communistes ne va nullement à l'encontre des vœux du monde libre. La liberté est l'essence même de la démocratie; elle implique nécessairement la tolérance de systèmes opposés et de conceptions politiques ou économiques différentes. Je suis sûr que les démocraties ne désirent nullement imposer leurs conceptions politiques ou économiques et leurs modes de vie à des peuples qui n'en voudraient pas.

147. Cependant, les événements ont démontré que le communisme international avait créé la formule de "coexistence pacifique" non point pour les fins pacifiques, comme ces mots l'indiquent, mais comme arme de subversion destinée à lui assurer la domination du monde. Plus précisément, la coexistence pacifique n'est pour les communistes qu'une autre façon de désigner la guerre froide et de camoufler leurs intrusions dans les pays libres dont ils veulent saper la structure politique et économique. Heureusement, les Philippines, comme un grand nombre d'autres pays libres, discernent parfaitement les implications sinistres de cette fallacieuse formule et préfèrent asseoir leur sécurité sur des bases plus solides.

148. Il y a cependant une note rassurante dans le discours du représentant de l'Union soviétique. Je veux parler du projet de résolution [*A/2742/Rev.1*] intitulé "Conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive", qui préconise l'institution d'un système de contrôle international pour l'application de cette convention, sur la base de la proposition présentée le 11 juin 1954 par la France et le Royaume-Uni [*DC/53, annexe 9*]. Mon gouvernement n'a pas l'intention d'exprimer son opinion sur les mérites de ce projet de résolution. Tout ce qu'il espère, c'est voir un jour les armes de destruction massive complètement éliminées des arsenaux des Etats et les nouvelles découvertes du génie humain utilisées, d'un commun accord, pour le progrès, le bien-être et le bonheur de l'humanité. Mon gouvernement tient à considérer ce projet de résolution comme indiquant que l'Union soviétique n'a pas entièrement fermé la porte à la solution d'un problème dont dépend le sort de la civilisation. Nous voulons croire que ce projet de résolution signifie que l'Union soviétique reconnaît, avec les pays du monde libre, que, si l'on fait librement usage des armes atomiques et à l'hydrogène, il n'y aura pas plus de survie pour le vainqueur que pour le vaincu dans la catastrophe qui engloutira l'humanité.

149. Permettez-moi de terminer en rappelant amicalement qu'en l'occurrence, comme pour les propositions précédentes, ce sera d'après ses actes — je dis bien "ses actes" — et non point ses paroles que l'Union soviétique sera jugée par une humanité qui vit dans l'angoisse.

150. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je tiens, maintenant, à expliquer la façon dont j'ai procédé. L'Assemblée générale est incontestablement maîtresse de son règlement. Elle a adopté l'article 75 qui stipule qu'une fois la liste des orateurs close, le Président ne peut donner la parole à un Membre qu'en un seul cas: pour l'exercice du droit de réponse. Dans le cas présent, le droit de réponse n'avait pas été invoqué. C'est pourquoi, avant de donner la parole au représentant des Philippines, je devais demander — et je l'ai fait — si l'Assemblée générale n'y voyait pas d'objection. Je devrai, bien entendu, procéder de cette façon dans toute situation analogue. S'il y a d'autres orateurs, je leur demanderai de bien vouloir être brefs.

151. Puisqu'il ne semble pas y avoir d'autres orateurs, je présume que la discussion générale est maintenant close. Bien des points de vue ont été exposés sur un grand nombre de sujets. Il ne m'appartient pas d'essayer de passer en revue, si brièvement soit-il, toutes ces opinions. Je voudrais cependant dire combien il me semble intéressant de pouvoir ainsi, chaque année, faire connaître nos points de vue. Une franche expression des opinions, et parfois des griefs, devant l'opinion publique mondiale ne peut que contribuer à atténuer les tensions qui, sans cela, auraient des effets plus fâcheux.

152. La discussion générale est maintenant close.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité

153. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée générale doit élire trois membres non permanents du Conseil de sécurité, pour remplacer la Colombie, le Danemark et le Liban dont le mandat vient à expiration le 31 décembre de cette année. Les représentants connaissent la procédure à suivre à cet égard. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont éligibles, à l'exception de ceux qui sont actuellement membres du Conseil de sécurité. Il convient peut-être de rappeler à l'Assemblée que les membres du Conseil de sécurité sont actuellement les suivants: Brésil, Chine, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amé-

rique, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

154. L'article 94 du règlement intérieur prévoit que toutes les élections ont lieu au scrutin secret et qu'il ne sera pas fait de présentation de candidatures.

A la demande du Président, M. Morales (Nicaragua) et M. Engen (Norvège) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Nombre de bulletins déposés:	58
Bulletins nuls:	0
Nombre de bulletins valables:	58
Abstentions:	0
Nombre de votants:	58
Majorité requise:	39
Nombre de voix obtenues:	
Iran	56
Pérou	56
Belgique	52
Birmanie	1
Haïti	1
Inde	1
Panama	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Iran, le Pérou et la Belgique sont élus membres non permanents du Conseil de sécurité.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de six membres du Conseil économique et social

155. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Puis-je rappeler à l'Assemblée que les membres du Conseil économique et social dont le mandat vient à expiration à la fin de cette année sont les suivants: Argentine, Belgique, Chine, Cuba, Egypte et France. En vertu du paragraphe 2 de l'Article 61 de la Charte, les membres sortants du Conseil économique et social sont "immédiatement rééligibles". Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont donc éligibles dans le vote auquel nous allons procéder, à l'exception, bien entendu, des douze membres du Conseil dont le mandat n'expire pas à la fin de l'année. Ce sont: l'Australie, l'Equateur, les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde, la Norvège, le Pakistan, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Tchécoslovaquie, la Turquie, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Venezuela et la Yougoslavie.

156. Conformément à l'article 94 de notre règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret et il ne sera pas fait de présentation de candidatures.

A la demande du Président, M. Morales (Nicaragua) et M. Engen (Norvège) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Nombre de bulletins déposés:	59
Bulletins nuls:	5
Nombre de bulletins valables:	54
Abstentions:	0
Nombre de votants:	54
Majorité requise:	36
Nombre de voix obtenues:	
Argentine	52
République Dominicaine	44
Pays-Bas	43
France	42
Chine	41
Egypte	41
Philippines	20
Afghanistan	18
Mexique	4
Pologne	4
Indonésie	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Argentine, la République Dominicaine, les Pays-Bas, la France, la Chine et l'Egypte sont élus membres du Conseil économique et social.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (*suite*)

TROISIÈME RAPPORT DU BUREAU (A/2743)

157. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le troisième rapport du Bureau concerne la demande d'inscription à l'ordre du jour, formulée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de deux questions nouvelles. Les membres de l'Assemblée noteront qu'en ce qui concerne la première, intitulée "Violation de la liberté de navigation dans la mer de Chine", le Bureau a décidé d'ajourner pour quelques jours l'examen de la recommandation qu'il fera à l'Assemblée. L'Assemblée n'est donc pas encore appelée à se prononcer à ce sujet.

158. En ce qui concerne la deuxième question, intitulée "Conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive", le Bureau a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de l'inscrire à l'ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission pour examen et rapport. A ce propos, j'ajoute que l'on a discuté, au sein du Bureau, de la façon dont la Première Commission devrait examiner cette question, étant donné en particulier ses liens avec le point 20 de l'ordre du jour de la session, intitulé "Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements: rapport de la Commission du désarmement". Ce point constitue actuellement le point 3 de l'ordre du jour de la Première Commission. Les membres du Bureau ont été généralement d'avis qu'il ne convenait pas de faire de recommandation particulière à ce sujet et que la Première Commission déciderait par elle-même de la façon dont elle procéderait pour examiner cette question.

159. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je demande que l'on examine séparément: *a*) la proposition relative à la conclusion d'une convention internationale concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive, proposition soumise par l'Union soviétique et recommandée à l'unanimité par le Bureau; *b*) la proposition visant à inscrire à l'ordre du jour de la session la question relative à la violation de la liberté de navigation dans la mer de Chine.

160. Le Bureau indique dans son rapport qu'il a décidé d'ajourner pour quelques jours l'examen de la demande d'inscription à l'ordre du jour de la présente session de la question relative à la violation de la liberté de navigation dans la mer de Chine présentée par l'URSS. Notre délégation estime que cette décision du Bureau n'est

pas fondée, et je suis sûr que nous avons raison sur ce point. Cette décision n'est effectivement fondée ni du point de vue juridique ni du point de vue politique et, à notre avis, il est impossible de l'accepter.

161. Lorsque la délégation de l'Union soviétique a présenté la proposition tendant à inscrire à l'ordre du jour la question intitulée "Violation de la liberté de navigation dans la mer de Chine", elle a souligné qu'elle le faisait parce que, ces derniers temps, les actes de piraterie commis dans la mer de Chine contre les navires marchands de différents pays se multipliaient, ainsi que le nombre des saisies dont ils étaient victimes de la part des navires de guerre de Tchang Kaï-chek. Nous avons cité plusieurs faits à l'appui de nos dires. Nous avons signalé le cas du pétrolier soviétique *Touapse* qui n'a pas encore été rendu et dont l'équipage, d'après les renseignements dont on dispose, est traité de la façon la plus brutale. Nous avons parlé des navires marchands polonais *Prezydent Gottwald,* qui a été saisi le 13 mai 1954, et *Praca,* qui a été saisi il y a un an, le 4 octobre 1953.

162. Nous avons énuméré toute une série d'actes de piraterie dont ont été victimes les navires marchands d'autres pays: nous avons parlé du cargo britannique *Hydralon* et du navire britannique *Rosita,* dont le capitaine a été tué. L'agence Reuter a précisé que des navires britanniques ont été attaqués une dizaine de fois au cours de ces deux dernières années. Dans la région de l'île de Taïwan, le navire marchand danois *Heinrich Jessen* a été attaqué au cours de l'été de 1953.

163. Que prouvent tous ces faits? Ils sont en eux-mêmes assez éloquents. Ils montrent qu'il ne s'agit pas simplement d'une série d'attaques isolées contre des navires marchands voguant en haute mer, mais bien d'un plan méthodique d'actes criminels qui constituent une violation flagrante du principe universellement reconnu de la liberté de la navigation en haute mer, et qui sont autant de crimes que l'Assemblée générale doit condamner formellement, d'autant plus que les coupables ne sont pas seulement les partisans de Tchang Kaï-chek mais encore ceux qui les soutiennent.

164. Lorsque le Bureau a examiné la question de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la présente session, certains de ses membres ont reconnu que notre proposition était parfaitement légitime; cependant, on a proposé d'ajourner pour quelques jours l'examen de la demande d'inscription de cette question à l'ordre du jour, sous prétexte que des négociations se déroulaient actuellement, sous les auspices du Gouvernement français, au sujet de l'affaire du *Touapse.* Nous avons déjà indiqué alors qu'une telle raison n'est absolument pas valable et qu'on n'est absolument pas fondé à l'invoquer; en effet, la question soulevée par la délégation de l'Union soviétique ne se limite nullement à ce cas particulier et il ne s'agit pas d'un seul navire. Le problème que nous avons soulevé a une portée beaucoup plus large; il touche une question de principe particulièrement importante. Il s'agit de tout un système organisé de piraterie, qu'on ne peut qualifier autrement que de système d'attaques de piraterie contre les navires marchands voguant en haute mer qu'on observe dans la mer de Chine.

165. Il ressort de ce que je viens de dire que, ni sur le plan juridique ni sur le plan politique, il n'y avait absolument aucune raison valable pour différer de quelques jours l'examen de la demande d'inscription à l'ordre du jour de la question proposée par notre délégation.

166. Il est évident que cette décision du Bureau est inacceptable. Nous ne pouvons expliquer cette attitude que par le désir de ne pas mettre fin à ces actes organisés de piraterie, le désir de ne pas attirer l'attention de l'Assemblée générale et de l'Organisation des Nations Unies sur le fait que ces actes révoltants de piraterie sont devenus une pratique courante dans la mer de Chine.

167. En conséquence, la délégation de l'Union soviétique ne peut estimer bien fondée la décision du Bureau et elle insiste pour que cette recommandation du Bureau soit rejetée.

168. Je demande que ces deux questions soient mises aux voix séparément.

169. M. SKRZESZEWSKI (Pologne) (*traduit du russe*): Dans son troisième rapport, le Bureau recommande d'ajourner pour quelques jours l'examen de la demande d'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale de la question intitulée "Violation de la liberté de navigation dans la mer de Chine" présentée par la délégation de l'Union soviétique. Le Gouvernement polonais étant directement intéressé à cette question, je vous demanderai, Monsieur le Président, de me permettre de présenter quelques observations à ce sujet.

170. Dans son désir de maintenir la paix et la sécurité, l'Organisation des Nations Unies s'est fixé pour but de créer des conditions favorables au respect de la loi et des obligations découlant du droit international. L'Organisation des Nations Unies est donc tenue d'examiner tous les incidents qui troublent la paix et toutes les situations qui peuvent porter atteinte aux relations amicales entre les peuples.

171. C'est la raison pour laquelle notre organisation a tout particulièrement le devoir d'examiner la situation qui s'est créée dans l'océan Pacifique, dans la région de la mer de Chine, à la suite d'actes de piraterie dont ont été victimes des navires marchands qui ont été saisis par les bandes du Kouomintang. Je vais citer plusieurs exemples de ces actes de piraterie.

172. Le 4 décembre 1953, il y a presque un an, à 125 kilomètres à l'est de l'île de Taïwan, une canonnière du Kouomintang a saisi le navire marchand polonais *Praca.* Une heure avant l'attaque, deux avions militaires avaient survolé ce bâtiment. L'un de ces avions portait la marque d'identification de la flotte aérienne des Etats-Unis d'Amérique.

173. Le 13 mai 1954, dans cette même région, le navire marchand polonais *Prezydent Gottwald* a été mitraillé, arraisonné et saisi. Cette fois encore, des avions militaires des Etats-Unis avaient survolé ce bâtiment avant qu'il n'ait été attaqué. Ce navire a été pillé; on a fait main basse sur la cargaison et l'équipage a été interné.

174. Ces actes de piraterie ne sont pas les premiers qui aient été commis dans la région de la mer de Chine. Au cours des dernières années, de nombreux navires battant pavillon britannique, danois, néerlandais, etc., ont été victimes des attaques des pirates.

175. Ainsi que l'a déclaré ici le chef de la délégation de l'Union soviétique, M. Vychinsky, le pétrolier soviétique *Touapse* a été attaqué récemment. On ignore quel est le sort du navire et de l'équipage.

176. Tous ces faits indiquent que la liberté de la navigation est violée de façon flagrante. Ils prouvent qu'une situation très dangereuse s'est créée dans la région de la mer de Chine. C'est pourquoi la délégation

de la Pologne ne saurait en aucune manière accepter que ces faits se reproduisent à l'avenir. Aucune garantie ne nous a été donnée qu'ils ne se reproduiraient plus.

177. En conséquence, la délégation de la Pologne appuie entièrement la proposition de la délégation de l'Union soviétique tendant à inscrire immédiatement à l'ordre du jour la question intitulée "Violation de la liberté de navigation dans la mer de Chine"; elle demande à l'Assemblée générale de rejeter la recommandation du Bureau tendant à ajourner l'examen de cette demande et de régler cette question sans délai.

178. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Les deux orateurs qui ont traité de cette question n'ont présenté ici aucun argument nouveau, n'ont évoqué aucun fait qu'ils n'aient déjà soumis au Bureau de l'Assemblée. Le Bureau, à l'issue d'un examen approfondi du problème, a décidé, par 9 voix contre 2, de ne se prononcer que dans quelques jours sur l'inscription de la question à l'ordre du jour. J'insiste vivement auprès de l'Assemblée pour qu'elle confirme cette décision ou adopte cette recommandation du Bureau.

179. Les membres de l'Assemblée n'auront pas manqué de remarquer que les deux orateurs qui m'ont précédé se sont exprimés d'une façon qui est inconvenante pour la dignité des Nations Unies. En parlant de mon gouvernement, ils l'appellent la clique du Kouomintang ou la clique de Tchang Kaï-chek; ces expressions vont bien au-delà de ce que notre organisation peut admettre. Je proteste contre des termes de ce genre; si l'on persistait à en faire usage, ma délégation se verrait obligée, soit de recourir aux mêmes procédés, soit d'opposer le mépris à un langage aussi vil. Notre assemblée a de la dignité et s'occupe des questions importantes qui se posent au monde. On ne saurait donner à ses délibérations le caractère d'une altercation entre gamins des rues.

180. Pour ce qui est de l'affaire dont il s'agit, les faits peuvent se résumer comme suit: le 1er octobre, soit vendredi dernier, l'Ambassade de France auprès de mon gouvernement lui a envoyé une note l'informant que le Gouvernement de l'URSS avait demandé au Gouvernement français de prêter ses bons offices pour le règlement des incidents relatifs au navire *Touapse*. Mon gouvernement étudie attentivement cette offre de bons offices. C'est là la raison pour laquelle j'ai prié le Bureau de bien vouloir remettre la décision qu'il était appelé à prendre au sujet de l'inscription de la question à l'ordre du jour. Il serait ridicule d'en discuter ici alors que des négociations se poursuivent ailleurs.

181. Certes, l'offre de la France portait sur une affaire déterminée, l'incident du *Touapse*, mais mon gouvernement est prêt à négocier le règlement de tous les incidents de ce genre. Dans le passé, plusieurs incidents du même ordre ont été réglés à la satisfaction de tous les intéressés.

182. Je dois dire que, s'il s'agit de quelque point abstrait de droit — et chacun sait combien le droit international se prête à des interprétations divergentes — aucun gouvernement n'est obligé d'accepter l'interprétation d'un autre gouvernement. Sur ce plan juridique, mon gouvernement est tout disposé à s'incliner devant le jugement d'organismes qualifiés tels que la Cour internationale de Justice.

183. Dans ces conditions, la décision du Bureau me paraît extrêmement raisonnable. Elle permet à l'Assemblée de poursuivre ses travaux de la manière que lui prescrit la Charte. C'est pourquoi j'en appelle à toutes les dégations pour qu'elles appuient la décision du Bureau.

184. M. NOSEK (Tchécoslovaquie) (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la Tchécoslovaquie s'est opposé hier, au Bureau, à l'adoption de la motion tendant à ajourner la décision relative à l'inscription à l'ordre du jour de la question proposée par la délégation de l'Union soviétique et intitulée "Violation de la liberté de navigation dans la mer de Chine". Le représentant de la Tchécoslovaquie a exposé ses vues en la matière et indiqué les raisons pour lesquelles il avait voté contre l'adoption de la motion d'ajournement lorsqu'elle fut mise aux voix.

185. La délégation de la Tchécoslovaquie ne peut accepter, aujourd'hui, la recommandation du Bureau tendant à ajourner l'inscription de la question proposée par la délégation de l'URSS, car il s'agit d'une question très importante et urgente.

186. Nul n'ignore que, depuis que les forces américaines occupent l'île chinoise de Formose, les eaux avoisinantes sont devenues le théâtre d'actes de piraterie dirigés contre des navires pacifiques et d'actes d'agression commis par les bandes du Kouomintang avec l'appui des forces navales et aériennes des Etats-Unis.

187. Le représentant de l'URSS a dit aujourd'hui ce qu'il en était à propos de l'incident relatif au pétrolier soviétique *Touapse*. Il a rappelé, et ses déclarations ont été confirmées par le représentant de la Pologne, le cas de deux navires polonais, le *Praca* et le *Prezydent Gottwald;* cependant, parmi les victimes de ces actes de piraterie figurent des navires appartenant à bien d'autres pays, notamment le *Marila* qui battait pavillon italien. J'ajouterai que ce navire italien avait à bord une cargaison de marchandises tchécoslovaques.

188. Ces actes d'agression perpétrés dans la mer de Chine constituent une violation flagrante du droit international ainsi que des principes généralement reconnus de la libre navigation en haute mer. A notre avis, la question mérite d'être discutée par l'Assemblée générale et de l'être sans retard. Pour cette raison, et pour les autres raisons que j'ai indiquées, ma délégation ne peut accepter la recommandation du Bureau. Elle appuie sans réserve la proposition, faite par le représentant de l'Union soviétique et appuyée par le représentant de la Pologne, en vue de l'inscription de la question à l'ordre du jour de la neuvième session de l'Assemblée générale.

189. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Aucun autre orateur n'ayant demandé à prendre la parole sur ce point, nous allons passer au vote. Conformément à la demande qui a été présentée, j'inviterai l'Assemblée à se prononcer tout d'abord sur la première question, qui fait l'objet des paragraphes 1 et 2 du rapport du Bureau. La recommandation qui nous est faite à cet égard est d'ajourner pour quelques jours l'examen de la question intitulée "Violation de la liberté de navigation dans la mer de Chine".

Par 40 voix contre 6, avec 7 abstentions, la recommandation est adoptée.

190. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant passer à la deuxième question, qui fait l'objet des paragraphes 3 et 4 du rapport du Bureau; il s'agit de la question intitulée "Conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des au-

tres types d'engins de destruction massive". Le Bureau a décidé, sans opposition, de recommander que cette question soit inscrite à l'ordre du jour et renvoyée à la Première Commission pour examen et rapport.

Par 55 voix contre zéro, la recommandation est adoptée.

191. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'invite l'Assemblée à se prononcer sur l'ensemble du rapport du Bureau [*A/2743*].

Par 47 voix contre zéro, avec 5 abstentions, l'ensemble du rapport est adopté.

La séance est levée à 18 h. 30.

Printed in Canada

Q—40001—December 1954—725